



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 63 - AVRIL 2012

SOMMAIRE

75 - Port Autonome de Paris

Décision - Décision du Directeur Général du Port Autonome de Paris donnant délégation de signature à Monsieur Antoine BERBAIN, Directeur de l'Aménagement, pour signer les marchés du Port ... inférieurs aux seuils de la compétence de la commission consultative des marchés	1
Décision - Décision du Directeur Général du Port Autonome de Paris donnant délégation de signature à Monsieur Benoît MELONIO, Directeur du Développement, pour signer les marchés de travaux du Port ... inférieurs aux seuils de la compétence de la commission consultative des marchés	3

Agence régionale de santé

Arrêté N °2012115-0001 - Arrêté n °DS-2012/074 portant délégation de signature - général - DT 77	5
Arrêté N °2012115-0002 - Arrêté n °DS-2012/075 portant délégation de signature - ordonnateur - DT 77	9
Arrêté N °2012115-0003 - Arrêté n °DS-2012/076 portant délégation de signature - certification des services faits - DT 77	12
Arrêté N °2012115-0004 - Arrêté n °DS-2012/077 portant délégation de signature - général - DT 91	15
Arrêté N °2012115-0005 - Arrêté n °DS-2012/078 portant délégation de signature - général - DT 92	19

Chambre de commerce et d'industrie de Paris

Décision - Contrat d'apprentissage / décision du 25 avril 2012	23
Décision - Engagements budgétaires / décision du 25 avril 2012	25
Décision - Gestion RH / décision du 25 avril 2012	65

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté N °2011327-0013 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE (SAFER)	85
Arrêté N °2012040-0005 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE (S.GIANNIERI)	87
Arrêté N °2012040-0006 - Arrêtés portant délégations de signature en matière d'évaluations	89
Arrêté N °2012102-0008 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE	92
Arrêté N °2012102-0009 - arrêtés portant délégations de signature en matière domaniale	95

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Arrêté N °2012115-0006 - Arrêté n °12-1132 du 24 avril 2012 portant subdélégation de la signature de la directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale par interim en matière administrative	97
---	----

Arrêté N °2012115-0007 - Arrêté n °2012-1133 du 24 avril 2012 portant subdélégation de signature de la directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île- de- France, chargée d'assurer l'interim des fonctions de directrice régionale en matière d'ordonnancement secondaire

..... 102

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Arrêté N °2012114-0003 - Arrêté modificatif n ° 2012-032 portant subdélégation de signature de M. Laurent Vilboeuf, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile- de- France En cas d'absence ou d'empêchement de M.Charles- Louis Molgo, la subdélégation de signature n'est plus exercée par le chef de service suivant: Catherine Lapeyre

..... 107

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté N °2012116-0005 - Arrêté du 25 avril 2012 portant délégation de signature à monsieur Régis BETTINI, chef de la direction des systèmes d'information du rectorat de Créteil

..... 112

Arrêté N °2012117-0002 - Arrêté du 26 avril 2012 portant délégation de signature à madame Maryse ZALMA, chef de la division de la modernisation et des moyens généraux du rectorat de Créteil

..... 115



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Directeur général du port autonome de Paris
le 17 Avril 2012**

75 - Port Autonome de Paris

Décision du Directeur Général du Port Autonome de Paris donnant délégation de signature à Monsieur Antoine BERBAIN, Directeur de l'Aménagement, pour signer les marchés du Port ... inférieurs aux seuils de la compétence de la commission consultative des marchés

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

MARCHES PUBLICS

Le Directeur Général du Port Autonome de Paris,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'ordonnance n° 2010-1307 du 28 octobre 2010 relative à la partie législative du Code des Transports et les articles L.4322-1 à L.4322-20 dudit code relatifs au Port Autonome de Paris,

Vu le décret n° 69-535 du 31 mai 1969 modifié et notamment ses articles 17 et 30,

Vu l'annexe III au règlement intérieur du conseil d'administration portant règlement général applicable aux marchés et accords-cadres du Port Autonome de Paris relatifs aux opérations qui ne concernent pas les services annexes,

DÉCIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Antoine BERBAIN, Directeur de l'Aménagement, pour signer les marchés du Port Autonome de Paris rentrant dans ses attributions et inférieurs aux seuils de la compétence de la commission consultative des marchés et tous actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine BERBAIN, délégation est donné à Monsieur Daniel AUTIER, Directeur Adjoint, chargé de l'exploitation, dans les mêmes conditions que l'article 1.

Article 3 :

La présente décision sera publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Île-de-France.

Article 3 :

La présente décision sera notifiée à l'Agent Comptable avec la signature et le paraphe de la personne désignée ci-dessus

Alexis ROUQUE



Directeur Général



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Directeur général du port autonome de Paris
le 17 Avril 2012**

75 - Port Autonome de Paris

Décision du Directeur Général du Port Autonome de Paris donnant délégation de signature à Monsieur Benoît MELONIO, Directeur du Développement, pour signer les marchés de travaux du Port ... inférieurs aux seuils de la compétence de la commission consultative des marchés

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

MARCHÉS PUBLICS

Le Directeur Général du Port Autonome de Paris,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'ordonnance n° 2010-1307 du 28 octobre 2010 relative à la partie législative du Code des Transports et les articles L.4322-1 à L.4322-20 dudit code relatifs au Port Autonome de Paris,

Vu le décret n°69-535 du 31 mai 1969 modifié et notamment ses articles 17 et 30,

Vu l'annexe III au règlement intérieur du conseil d'Administration portant règlement général applicable aux marchés et accords-cadres du Port Autonome de Paris relatifs aux opérations qui ne concernent pas les services annexes,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Délégation est donnée à Monsieur Benoît MELONIO, Directeur du Développement, pour signer les marchés de travaux, du Port Autonome de Paris relevant de ses attributions et inférieurs aux seuils de la compétence de la commission consultative des marchés et tous actes relatifs à la passation et à l'exécution desdits marchés.

Article 2 :

La présente décision sera publiée aux Recueils des Actes Administratifs des préfectures de la Région Ile de France.

Article 3 :

La présente décision sera notifiée à l'Agent Comptable avec la signature et le paraphe de la personne ci-dessus désignée.

Alexis ROUQUE



Directeur Général



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012115-0001

**signé par Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France
le 24 Avril 2012**

Agence régionale de santé

Arrêté n °DS-2012/074 portant délégation de
signature - général - DT 77

**ARRETE n°DS-2012/074
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur Général de l'agence régionale de santé d'Île-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de santé d'Île-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux agences régionales de santé ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Île de France;

Vu l'arrêté du directeur général de l'Agence régionale de santé de l'Île de France n° DS 2012-065 du 16 avril 2012 nommant Monsieur Michel HUGUET délégué territorial de Seine-et-Marne par intérim.

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Michel HUGUET, délégué territorial adjoint de Seine et Marne à effet de signer, pour la délégation territoriale de Seine et Marne, les actes relatifs aux domaines suivants :

- ambulatoire et service aux professionnels de santé ;
- établissements et services de santé ;
- établissements et services médico-sociaux ;
- prévention et promotion de la santé ;
- veille et sécurité sanitaire ;
- ressources humaines et affaires générales ;
- démocratie sanitaire et inspections.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'agence régionale de santé d'Île-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur Général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France :

- les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes ;
- les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de santé d'Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire ;
- les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et généraux.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du délégué territorial adjoint, délégation de signature est donnée aux responsables de département dans la limite de la compétence de leur département d'affectation :

- Madame Estelle DOHET, responsable du département prévention et promotion de la santé ;
- Stéphan DOMINGO, responsable du département ambulatoire et service aux professionnels de santé ;
- Madame Valérie MARIE-LUCE, responsable du département médico social ;
- Philippe MONTENAT, responsable du département établissements sanitaires publics et privés ;
- Madame Hélène THEBAULT, responsable du département veille et sécurité sanitaire.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du délégué territorial adjoint, et des responsables de département, délégation de signature est donnée aux chefs de service, dans la limite de compétence de leur service d'affectation :

- Madame Corinne MARIE, chef du service ressources et qualité interne ;

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial adjoint, des responsables de département et des chefs de service, délégation est donnée aux agents suivants, dans la limite du champ de compétence de leur service d'affectation :

- Madame Marjorie BROU, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux ;
- Monsieur le Docteur Claude CROIZE, département établissements de santé ;
- Madame Virginie DAMION, département médico social ;
- Monsieur le Docteur Nazih EIDI, département établissements de santé ;

- Madame le Docteur Catherine GARAUDE, département prévention et promotion de la santé, service étrangers malades ;
- Monsieur Serge HUET, service personnes âgées ;
- Madame Patricia LABAT, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux ;
- Madame le Docteur Patricia LORTIC, département médico social ;
- Madame Sophie MANTECA, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux,
- Madame Lylianne MARTON, département médico social ;
- Monsieur Alain MINGUET, département promotion et prévention en santé ;
- Monsieur Denis PANNETIER, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux ;
- Monsieur Raphaël POVERT, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux ;
- Madame Nelly SONNET, département établissements de santé
- Madame Inès VANSTEENE, département médico social.

Article 7

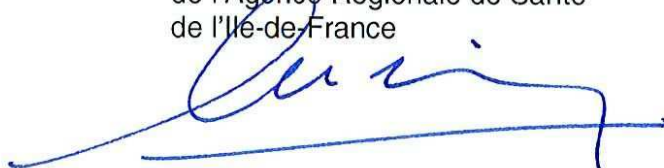
L'arrêté n° DS 2011-229, portant délégation de signature du Directeur Général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, est abrogé.

Article 8

Le délégué territorial adjoint de Seine et Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France et de la Préfecture de Seine et Marne.

A Paris, le 24 AVR. 2012

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
de l'Ile-de-France



Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012115-0002

**signé par Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France
le 24 Avril 2012**

Agence régionale de santé

Arrêté n °DS-2012/075 portant délégation de
signature - ordonnateur - DT 77

ARRETE n° DS-2012/075

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

« Ordonnateur »

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de santé d'Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux agences régionales de santé ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile de France;

Vu l'arrêté du directeur général de l'Agence régionale de santé de l'Ile de France n° DS 2012-065 du 16 avril 2012 nommant Monsieur Michel HUGUET, délégué territorial de Seine-et-Marne par intérim

ARRETE

Article 1^{er}

Pour le centre de responsabilité budgétaire « santé publique 77 », délégation de signature est donnée à Monsieur Michel HUGUET, délégué territorial adjoint de Seine-et-Marne, à effet de signer tous les actes valant engagement juridique relatifs à l'achat et l'entretien du matériel de santé publique, les contrats, marchés et bons de commande.

Article 2

Pour les actes valant engagement juridique supérieur à 70 000 euros HT, la délégation de signature visée à l'article 1^{er} du présent arrêté, s'exerce après visa de Monsieur Claude EVIN, Directeur Général ou en son absence, de Madame Marie-Renée BABEL, Directrice Générale Adjointe.

Article 3

Tout acte valant engagement juridique supérieur à un montant de 350 000 euros TTC, est soumis au visa préalable du Contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel HUGUET, délégation de signature est donnée à :

- Madame Hélène THEBAULT, responsable du département veille et sécurité sanitaire,
- Madame Estelle DOHET, responsable du département prévention et promotion de la santé, à effet de signer les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « santé publique 77 ».

Article 5

L'arrêté n° DS 2012-024, portant délégation de signature du Directeur Général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, est abrogé.

Article 6

Le délégué territorial adjoint de Seine-et-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France et de Seine-et-Marne.

Fait à Paris, le 24 AVR. 2012

le Directeur Général
de l'Agence Régionale de santé
d'Ile-de-France


Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012115-0003

**signé par Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France
le 24 Avril 2012**

Agence régionale de santé

Arrêté n °DS-2012/076 portant délégation de
signature - certification des services faits - DT
77

ARRÊTE n° DS – 2012/ 076

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
pour la certification des services faits**

Du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de santé d'Île-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux agences régionales de santé ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Île de France;

Vu l'arrêté du directeur général de l'Agence régionale de santé de l'Île de France n° DS 2012-065 du 16 avril 2012 nommant Monsieur Michel HUGUET, délégué territorial de Seine-et-Marne par intérim

ARRETE

Article 1^{er}

La certification des services faits des actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « santé publique 77 », pour l'achat et l'entretien du matériel de santé publique, valant ordre de payer donné au comptable, est consentie à Monsieur Michel HUGUET, délégué territorial adjoint de Seine-et-Marne.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel HUGUET, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire santé publique est consentie à :

- Madame Hélène THEBAULT, responsable du département veille et sécurité sanitaire,
- Madame Estelle DOHET, responsable du département prévention et promotion de la santé.

Article 3

L'arrêté n° DS-2012/023, portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, est abrogé.

Article 4

Le délégué territorial adjoint de Seine-et-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France et de Seine-et-Marne.

Fait à Paris, le 24 AVR. 2012

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
d'Ile-de-France



Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012115-0004

**signé par Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France
le 24 Avril 2012**

Agence régionale de santé

Arrêté n °DS-2012/076 portant délégation de
signature - général - DT 91

**ARRETE n° DS-2012/ 077
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur Général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de santé d'Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux agences régionales de santé ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile de France.

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Emmanuelle BURGEI, déléguée territoriale de l'Essonne, à effet de signer, pour la délégation territoriale de l'Essonne, les actes relatifs aux domaines suivants :

- ambulatoire et services aux professionnels de santé ;
- établissements et services de santé ;
- établissements et services médico-sociaux ;
- prévention et promotion de la santé ;
- veille et sécurité sanitaire ;
- ressources humaines et affaires générales ;
- démocratie sanitaire et inspections.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur Général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France :

- les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes ;
- les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire ;
- les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et généraux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée territoriale, la délégation de signature qui lui est conférée est donnée à Monsieur Jean-Camille LARROQUE, délégué territorial adjoint de l'Essonne, sur l'ensemble des attributions de la déléguée territoriale.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la déléguée territoriale et du délégué territorial adjoint, délégation de signature est donnée à Monsieur le Docteur Philippe BARGMAN, responsable du pôle offre de soins et médico-sociale, sur l'ensemble des attributions de la déléguée territoriale.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la déléguée territoriale, du délégué territorial adjoint et du responsable du pôle offre de soins et médico-sociale, délégation de signature est donnée aux responsables de département, sur l'ensemble des attributions de la déléguée territoriale :

- Madame Marie-José BICHAT, responsable du département établissements médico sociaux ;
- Madame le Docteur Nathalie KHENISSI, responsable du département ambulatoire et services aux professionnels de santé ;
- Madame Myriam BLUM, responsable par intérim du département établissements de santé ;
- Madame Joëlle ROSSIGNOL, responsable du département prévention et promotion de la santé ;
- Madame Adeline SAVY, responsable du département veille et sécurité sanitaire.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la déléguée territoriale, du délégué territorial adjoint et des responsables de pôle et département, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de compétence de leur service d'affectation :

- Monsieur Patrick ABADON, département prévention et promotion de la santé ;
- Madame Myriam AUJAMES, service veille et gestion des alertes sanitaires ;
- Monsieur Patrick CADIOT, département prévention et promotion de la santé ;
- Monsieur Gilles CHALENCON, département établissements de santé ;
- Madame Marie-Pascale DELAPORTE, département établissement de santé ;
- Madame Martine DELAVOIX, service handicap ;
- Madame le Docteur Catherine GOLDSTEIN, pôle santé publique ;
- Madame Zahira KADA, service inspections/contrôles PA/PH ;
- Monsieur Loïc LELOUP, service personnes handicapées et personnes en difficulté spécifique ;
- Madame Anne-Marie RAMIREZ, service personnes âgées ;
- Madame Lisa SERVAIN, service contrôle et sécurité sanitaire ;
- Monsieur Hervé M'BELEPE, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux ;
- Madame Fabienne SOURD, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux.

Article 7

L'arrêté n° DS 2012-043 portant délégation de signature du Directeur Général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, est abrogé.

Article 8

La déléguée territoriale de l'Essonne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France et de la Préfecture de l'Essonne.

A Paris, le 24 AVR. 2012

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
de l'Ile-de-France



Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012115-0005

**signé par Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France
le 24 Avril 2012**

Agence régionale de santé

Arrêté n °DS-2012/078 portant délégation de
signature - général - DT 92

**ARRETE n° DS-2012/078
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur Général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de santé d'Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux agences régionales de santé ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile de France.

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Annick GELLIOT, déléguée territoriale des Hauts de Seine, à effet de signer, pour la délégation territoriale des Hauts-de-Seine les actes relatifs aux domaines suivants :

- ambulatoire et service aux professionnels de santé ;
- établissements et services de santé ;
- établissements et services médico-sociaux ;
- prévention et promotion de la santé ;
- veille et sécurité sanitaire ;
- ressources humaines et affaires générales ;
- démocratie sanitaire et inspections.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur Général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France :

- les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes ;
- les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire ;
- les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et généraux.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée territoriale, délégation de signature est donnée à Madame le Docteur Béatrice VAN OOST, déléguée territoriale adjointe des Hauts-de-Seine, sur l'ensemble des attributions de la déléguée territoriale.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée territoriale et de la déléguée territoriale adjointe, délégation de signature est donnée à Monsieur le Docteur Jean-Frédéric WESTPHAL, responsable du pôle veille et sécurité sanitaire, sur l'ensemble des attributions du pôle veille et sécurité sanitaire.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée territoriale et de la déléguée territoriale adjointe et du responsable du pôle veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée aux responsables de département, sur l'ensemble des attributions du département :

- Madame Nelly BOUSSYGUINE, responsable du département « offre ambulatoire »
- Madame Nathalie CHUPIN, responsable du département « ressources humaines et affaires générales »
- Madame Véronique DUGAY, responsable du département « prévention et promotion de la santé »
- Monsieur Yves IBANEZ, responsable du département « contrôles et sécurités sanitaires des milieux »
- Monsieur Gautier JUE, responsable du département « veille, alerte et gestion sanitaire »
- Monsieur Sacha LEMATTRE, responsable de service au département offre ambulatoire, services aux professionnels de santé
- Madame Marie-Liesse KELCHE, responsable du département « médico-social »
- Monsieur Didier MARTY, responsable du département « établissements de santé »

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée territoriale, de la déléguée territoriale adjointe, du responsable du pôle veille et sécurité sanitaire et des responsables de département, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de compétence de leur service d'affectation :

- Monsieur Asiffe AHAMEDALLY, département médico-social, service personnes handicapées
- Madame Katia ANDRIANARIJAONA, département « contrôles et sécurités sanitaires des milieux »
- Madame le Docteur Marie-Christine BAUWENS, département « établissements de santé »
- Madame Blandine BODECHON, département « établissements de santé »
- Madame Nadia BOURAS; département « médico-social », service « personnes handicapées »
- Madame Delphine BUCHON, département « prévention et promotion de la santé »
- Madame le Docteur Isabelle CHARASSON-BELKAID, département « établissements de santé »
- Madame Mariama CONDE, département « établissements de santé »
- Monsieur Olivier DEJEAN, département « médico-social », service « personnes âgées »
- Madame Elisa ETCHEGARAY, département médico-social, service personnes âgées
- Madame le Docteur Sophie GAUTHIER, département « médico-social »
- Madame Diane GENET, mission d'inspection et de contrôle / coopération
- Madame Delphine HUYGUE, département « médico-social », service « personnes handicapées »
- Madame le Docteur Marcelle KERMORVANT, département « médico-social »
- Monsieur le Docteur Marc LOSSOUARN, département « établissements de santé »
- Madame Céline MADRANGE, département « prévention et promotion de la santé »
- Madame Aicha MALAGOUEN, département « médico-social », services « personnes âgées »
- Madame Maya MEDIOUNI, département « contrôles et sécurités sanitaires des milieux »
- Madame le Docteur Marie-France PAULET, département « établissements de santé » ;
- Madame le Docteur Béatrice SERRECCHIA, département « offre ambulatoire », département « prévention et promotion de la santé »
- Madame Sophie TEIXEIRA, département « établissements de santé »
- Monsieur Djibril TOURE département « contrôles et sécurités sanitaires des milieux ».

Article 7

L'arrêté n° DS-2012/005, portant délégation de signature du Directeur Général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, est abrogé.

Article 8

La déléguée territoriale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France et de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

A Paris, le 24 AVR. 2012

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
de l'Ile-de-France



Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris
le 25 Avril 2012**

Chambre de commerce et d'industrie de Paris

Contrat d'apprentissage / décision du 9
décembre 2011



LE PRESIDENT

DECISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,

- ✓ Vu le code de commerce et notamment l'article R 711-68 ;
- ✓ Vu le règlement intérieur de la CCIP et notamment les articles 56, 57 et 61 ;
- ✓ vu l'article 37 de la loi 2005-882 du 2 août 2005 codifié à l'article L.117-14 du code du travail ;

Décide :

Sur proposition du Directeur général,

de donner délégation de signature aux personnes ci-après désignées et dans l'ordre où elles sont citées pour signer les décisions d'enregistrement, de refus et de retrait d'enregistrement des contrats d'apprentissage ainsi que les courriers y afférant :

Jean-François MAZALTARINE, Directeur de la Délégation Formation & Compétences, **Dominique CLAVER**, Responsable du département administration clients, **Catherine MOLINIER**, Responsable du service formalités de l'apprentissage, **Raluca COJOC**, Chargée de dossier contrat d'apprentissage.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature, dans les mêmes conditions et dans l'ordre où ils sont cités, à **François-Xavier CORNU**, Directeur général délégué Enseignement, Recherche et Formation, **Michèle HABY-ARLEN**, Directeur général délégué et **Pierre TROUILLET**, Directeur général.

Ces délégations s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la mandature.

Cette décision se substitue à la précédente décision du 21 juin 2011.

Fait à Paris, le 25 avril 2012.

Pierre-Antoine GAILLY

Diffusion : Bénéficiaires, Assemblée Générale, ccip.fr
Préfecture de la Région Ile-de-France / pour publication au Recueil des actes administratifs.

Décision du 25 avril 2012 / Délégation de signature Contrat d'apprentissage – DFC

DIRECTION DES AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET DES RELATIONS EXTERIEURES



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris
le 25 Avril 2012**

Chambre de commerce et d'industrie de Paris

Engagements budgétaires / décision du 25
avril 2012



**Chambre de commerce
et d'industrie de Paris**

DECISION RELATIVE AUX DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE D'ENGAGEMENT BUDGETAIRE

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,

- ✓ Vu l'article R 711-68 du code de commerce,
- ✓ Vu le règlement intérieur de la CCIP homologué le 30 septembre 2008 et notamment les articles 56, 57 et 61,
- ✓ Vu la délibération de l'assemblée générale en date du 06 janvier 2011,
- ✓ Vu la délégation de signature du Directeur général 06 janvier 2011,

Sur proposition du Directeur général ;

Décide :

Les agents dont les noms suivent reçoivent délégation pour signer, dans le cadre des budgets notifiés et dans la limite de leurs attributions, les actes d'engagement de dépenses et ceux dont découle une créance.

Concernant les marchés passés selon une procédure adaptée les personnes concernées ci-après signent toutes les décisions relatives à la passation, l'exécution et le règlement des marchés.

Les montants indiqués s'entendent dans la présente hors taxes.

Ces délégations s'exercent, selon les modalités ci-après, pour une durée au plus égale à celle de la mandature.

Cette décision se substitue à la précédente décision du 19 décembre 2011.

Le Directeur général est chargé de l'exécution de la présente instruction.

Fait à Paris, le 25 avril 2012.

Pierre-Antoine GAILLY

*DIFFUSION : Directeurs centraux et Directeurs d'établissement,
Affichage, Assemblée Générale, ccip.fr,
Préfecture de la Région Ile-de-France / pour publication au Recueil des actes administratifs.*

Direction Générale & Directions et Services rattachés à la Direction Générale

Reçoivent délégation de signature des actes d'engagement de dépenses :

Réf.	Nom	Fonction	Nature des actes	Plafond	CDR/CER	En cas d'empêchement ou d'absence
01-D/01	TROUILLET Pierre	<i>Directeur général</i>	<i>En cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégataires et leurs suppléants et dans les mêmes conditions pour l'ensemble de la CCIP</i>			
01-D/02	HABY-ARLEN Michèle	<i>Directeur général délégué</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. 	130 000 € pour les fournitures et services 206 000 € pour les travaux (plancher : 90 000 €)	Sociétés n° 1110, 1120, 1130, 1140, 1310, 1320, 1330, 1340, 7010, 8010, 8020, 8030 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF. 	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	sans (plancher : 90 000 €)		
DIRECTION DES AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET DES RELATIONS EXTERIEURES						
01-D/03	DESTRIBATS Jean	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 1110 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ CF : 2E01, 2E02, 2E03, 2E04. 	SERANE Thierry
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans		

SERVICE DU PROTOCOLE						
01-D/04	DAHURON Monique	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 1110 : ▪ CF : 2A01.	BLONDET Guillaume
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans		
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES						
01-D/05	JACOB Philippe	<i>Directeur</i>	<i>En cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégués et leurs suppléants ci-après et dans les mêmes conditions :</i>			
01-D/06	de CHAMPSAVIN Eric	<i>Directeur adjoint</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 1110 : ▪ CF : 2D02, 2D03, 2D04, 2D05, 2D06, 2D07, 2D08.	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans	Société n° 1110 : ▪ CF : 2D02, 2D03, 2D04, 2D05, 2D06, 2D07, 2D08; 2D09, 2D10.	
01-D/07	FERNAGUT Anne	<i>Responsable du département protection médicale et sociale</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 1110 : ▪ CF : 2D09, 2D10. Sociétés n° 8010, 8020, 8030 : ▪ Tous les CF.	de CHAMPSAVIN Eric

DIRECTION DES ACTIONS ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALES						
01-D/08	DABEZIES Gilles	<i>Directeur</i>	<i>En cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégués et suppléants ci-après et dans les mêmes conditions :</i>			
01-D/09	FERLANDE Jean-Luc	<i>Adjoint au directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n°1130 :	DUFOUR Jean-François <i>et en cas d'absence ou d'empêchement</i> ARTHUS Rémy
					<ul style="list-style-type: none"> ▪ CF : 2H10, 2H11, 2H16, 2H17, 2H21, 2H22, 2H23, 2H24, 2H30, 2H31, 2H32, 2H35, 2H37, 2H38, 2H40, 2H41, 2H42, 2H43, 2H44, 2H51, 2H70, 2H71, 2H72. 	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans	Société n°1130 :	DUFOUR Jean-François <i>et en cas d'absence ou d'empêchement</i> ARTHUS Rémy
					<ul style="list-style-type: none"> ▪ CF : 2H50, 2H52, 2H60, 2H61, 2H62, 2H63. 	DUFOUR Jean-François <i>et en cas d'absence ou d'empêchement</i> FISCHER Georges
DIRECTION DE LA COMMUNICATION						
01-D/10	GESP Laetitia	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 1110 :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CF : 2B01, 2B10, 2B20, 2B30, 2B40, 2B50, 2B60.

INSPECTION GENERALE						
01-D/11	CHARNEAU Dominique	<i>Inspecteur général</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 1110 : ▪ CF : 2F01.	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans		
DELEGATION DE PARIS						
01-D/12	JARRY Odile	<i>Directeur adjoint</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 1310 : ▪ Tous les CF.	DAGNET Claudine
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans		
DELEGATION DES HAUTS-DE-SEINE						
01-D/13	DEMETZ Marc-André	<i>Directeur adjoint</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 1320 : ▪ Tous les CF.	SCOUBE Jean-Claude <i>et en cas d'absence ou d'empêchement</i> DEVE Antoine
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans		

DELEGATION DE SEINE-SAINT-DENIS						
01-D/14	BEAUMONT Alain	<i>Directeur adjoint</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 1330 : ▪ Tous les CF.	MOROT-VIDELAINE France <i>et en cas d'absence ou d'empêchement</i> ANDRIEUX Jean-Louis
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans		
DELEGATION DU VAL-DE-MARNE						
01-D/15	AVELINE-BAILLY Laurence	<i>Directeur adjoint</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 1340 : ▪ Tous les CF.	CHOUIN Loïc
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans		

Reçoivent délégation de signature des actes dont découle une créance :

Réf.	Nom	Fonction	Délégation			
01-C/01	TROUILLET Pierre	Directeur général	En cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégataires et leurs suppléants et dans les mêmes conditions pour l'ensemble de la CCIP.			
01-C/02	HABY-ARLEN Michèle	Directeur général délégué	Encas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégataires et leurs suppléants et dans les mêmes conditions pour l'ensemble de la CCIP.			
Réf.	Nom	Fonction	Nature des actes	Plafond	CDR/ CER	En cas d'empêchement ou d'absence
DIRECTION DES AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET DES RELATIONS EXTERIEURES						
01-C/03	DESTRIKATS Jean	Directeur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 1110 : CF : 2E01, 2E02, 2E03, 2E04.	SERANE Thierry
SERVICE DU PROTOCOLE						
01-C/04	DAHURON Monique	Directeur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 1110 : ▪ CF : 2A01.	
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES						
01-C/05	DE CHAMPSAVIN Eric	Directeur adjoint	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 1110 : ▪ CF : 2D02, 2D03, 2D04, 2D05, 2D06, 2D07, 2D08; 2D09, 2D10.	JACOB Philippe
DIRECTION DES ACTIONS ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE						
01-C/06	DABEZIES Gilles	Directeur	En cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégataires et suppléants ci-après et dans les mêmes conditions :			
01-C/07	FERLANDE Jean-Luc	Adjoint au directeur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°1130 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ CF : 2H10, 2H11, 2H17, 2H21, 2H22, 2H23, 2H24, 2H30, 2H31, 2H32, 2H35, 2H37, 2H38, 2H40, 2H41, 2H42, 2H43, 2H44, 2H51, 2H70, 2H71. 	DUFOUR Jean-François et en cas d'absence ou d'empêchement ARTHUS Rémy
					Société n°1130 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ CF : 2H50, 2H52, 2H60. 	FISCHER Georges

01-C/08	DARDAUD Luc	<i>Responsable du DFCE</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°1130 ▪ CF : 2H60, 2H61, 2H62, 2H63.	FISCHER Georges <i>et en cas d'absence ou d'empêchement</i> FERLANDE Jean-Luc
01-C/09	ROL Sandrine	<i>Chef du service produits éditoriaux et formation</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Etablissement n° 1130 : ▪ CF : 2H16, 2H72.	SABOT Florence <i>et en cas d'absence ou d'empêchement</i> FERLANDE Jean-Luc
DIRECTION DE LA COMMUNICATION						
01-C/10	GESP Laetitia	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 1110 : ▪ CF : 2B01, 2B10, 2B20, 2B30, 2B40, 2B50, 2B60.	
INSPECTION GENERALE						
Sans objet						
DELEGATION DE PARIS						
01-C/11	DAGNET Claudine	<i>Directeur</i>	En cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégataires et leurs suppléants ci-après et dans les mêmes conditions sur la société n° 1310 :			
01-C/12	DANG Denis	<i>Adjoint au directeur chargé de l'administration des finances et de la logistique</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 1310 : ▪ CF : 2J10, 2J11, 2J12, 2J13, 2J14, 2J15.	JARRY Odile
01-C/13	de RICAUD Pierre	<i>Responsable du département « développement territoriale »</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 1310 : ▪ CF : 2J20, 2J21, 2J22, 2J23, 2J24, 2J25.	JARRY Odile
01-C/14	PERRON Michel	<i>Sous-directeur, Responsable du département « développement des entreprises »</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 1310 : ▪ CDR : 2J40.	JARRY Odile
01-C/15	ADES Pierre	<i>Responsable du département « création, transmission, formalités »</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 1310 : ▪ CDR : 2J30, 2J31, 2J32, 2J33.	JARRY Odile

DELEGATION DES HAUTS-DE-SEINE						
01-C/16	SCOUBE Jean-Claude	Directeur	En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du délégataire et son suppléant ci-après et dans les mêmes conditions sur la société n° 1320 :			
01-C/17	DEVE Antoine	Adjoint au directeur chargé de l'administration des finances et des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 1320 : ▪ Tous les CF.	DEMETZ Marc-André
DELEGATION DE SEINE-SAINT-DENIS						
01-C/18	BEAUMONT Alain	Directeur adjoint	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 1330 : ▪ Tous les CF.	MOROT-VIDELAINE France
DELEGATION DU VAL-DE-MARNE						
01-C/19	AVELINE-BAILLY Laurence	Directeur adjoint	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 1340 : ▪ Tous les CF.	CHOUIN Loïc

Direction Générale Adjointe chargée de l'Appui à l'entreprise et de l'Information

Reçoivent délégation de signature des actes d'engagement de dépenses :

Réf.	Nom	Fonction	Nature des actes	Plafond	CDR/CER	En cas d'empêchement ou d'absence
03-D/01	BLANC Jean-Gérard	<i>Directeur général adjoint chargé de l'appui à l'entreprise et de l'information</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 7030 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF. Société n° 1140 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ CF : 2110, 2160, 2162, 2163, 2164, 2166, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2175, 2176, 2177. 	DEMONGEOT Catherine et en cas d'absence ou d'empêchement AMAGLIO-TERISSE Isabelle
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans	Société n° 7030 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF. Société n° 1140 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF. 	
<i>Et en cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégataires et leurs suppléants ci-après et dans les mêmes conditions :</i>						
03-D/02	AMAGLIO-TERISSE Isabelle	<i>Directeur de l'appui réglementé et de l'information</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 1140 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ CF : 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2120, 2130. 	
03-D/03	DEMONGEOT Catherine	<i>Directeur du marketing</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 1140 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ CF : 2117, 2118, 2119, 2140, 2161, 2165, 2167, 2168, 2140. 	

Reçoivent délégation de signature des actes dont découle une créance :

Réf.	Nom	Fonction	Nature des actes	Plafond	CDR/ CER	En cas d'empêchement ou d'absence
03-C/01	BLANC Jean-Gérard	<i>Directeur général adjoint chargé de l'appui à l'entreprise et de l'information</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 7030 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF. Société n° 1140 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ CF : 2110, 2160, 2162, 2163, 2164, 2166, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2175, 2176, 2177. 	DEMONGEOT Catherine
<i>Et en cas d'absence ou d'empêchement simultanés du délégataire ci-après et dans les mêmes conditions :</i>						
03-C/02	AMAGLIO-TERISSE Isabelle	<i>Directeur de l'appui réglementé et de l'information</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 1140 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ CF : 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2120, 2130, 	LIDIN Isabelle
03-D/03	DEMONGEOT Catherine	<i>Directeur du marketing</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande ▪ Emission de devis. 	90 000 €	Société n° 1140 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ CF : 2117, 2118, 2119, 2140, 2161, 2165, 2167, 2168. 	

Direction Générale Adjointe – Enseignement-Recherche-Formation

Reçoivent délégation de signature des actes d'engagement de dépenses :

Réf.	Nom	Fonction	Nature des actes	Plafond	CDR/CER	En cas d'empêchement ou d'absence
04-D/01	CORNU Xavier	Directeur général délégué enseignement- recherche-formation	<ul style="list-style-type: none"> Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. 	130 000 € pour les fournitures et services 206 000 € pour les travaux (plancher : 90 000 €)	<ul style="list-style-type: none"> Tous les CF des sociétés N°2010, 2040, 2110, 2140, 2150, 2270, 2300, 2450, 2510, 2520, 2560, 2580, 2590. 	
			<ul style="list-style-type: none"> Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	sans (plancher : 90 000 €)		
Et en cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégataires et leurs suppléants ci-après et dans les mêmes conditions :						
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT						
04-D/02	REVERSAT Michel	Adjoint au directeur, Directeur des affaires administratives et financières.	<ul style="list-style-type: none"> Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n°2010 : <ul style="list-style-type: none"> CF : 4A12, 4A25, 4A90, 4A91. Société n° 2140 : <ul style="list-style-type: none"> Tous les CF. Société n° 2040 : <ul style="list-style-type: none"> Tous les CF. 	
			<ul style="list-style-type: none"> Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	90 000 € (plancher : 50 000 €)	Société n°2010 <ul style="list-style-type: none"> CF : 4A11, 4A16, 4A17, 4A18, 4A20, 4A21, 4A22, 4A23, 4A26, 4A27, 4A24. 	
				sans	Société n° 2010 : <ul style="list-style-type: none"> Tous les CF. 	

04-D/03	FORTIN Annick	<i>Directeur du CFA</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	50 000 €	Société n°2010 : ▪ CF : 4A18.	REVERSAT Michel
04-D/04	LE BEVILLON Anne-Marie	<i>Adjoint au directeur, chargé du développement commercial et marketing</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	50 000 €	Société n°2010 : ▪ CF : 4A26, 4A27.	REVERSAT Michel
04-D/05	PORTELLI Yves	<i>Directeur de la DRI/E</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 2040 : ▪ Tous les CF.	REVERSAT Michel
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans	Société n° 2040 : ▪ Tous les CF.	
04-D/06	BERRIAT Nathalie	<i>Adjoint au directeur de l'enseignement, responsable du développement pédagogique</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	50 000 €	Société n°2010 : ▪ CF : 4A11, 4A21, 4A22, 4A23, 4A24.	REVERSAT Michel
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans	Société n°2010 : ▪ CF : 4A11, 4A21, 4A22, 4A23, 4A24.	

04-D/07	MOUCHEZ Sylvie	<i>Directeur du BIOP</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	50 000 €	Société n°2010 : ▪ CF : 4A16, 4A17.	REVERSAT Michel
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans	Société n°2010 : ▪ CF : 4A16, 4A17.	
DELEGATION FORMATION & COMPETENCES						
04-D/08	MAZALTARINE Jean-François	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 2110 : ▪ Tous les CF.	PAVILLET Liliane
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans	Société n° 2110 : ▪ Tous les CF.	
DIRECTION DES ADMISSIONS ET CONCOURS						
04-D/09	CONTANT Hugues	<i>Adjoint au directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 2150 : ▪ Tous les CF.	DEBAY Thierry
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans	Société n° 2150 : ▪ Tous les CF.	

GROUPE HEC						
04-D/10	RAMANANTSOA Bernard	<i>Directeur général</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. 	130 000 € pour les fournitures et services 206 000 € pour les travaux (plancher : 90 000 €)	Société n° 2200 : ▪ Tous les CF.	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	sans (plancher : 90 000 €)		
			<i>En cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégués et leurs suppléants ci-après et dans les mêmes conditions :</i>			
04-D/11	MOREAU Olivier	<i>Secrétaire général</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n°2200 : ▪ CF: 4F1D, 4F1C, 4F1S, 4FAV, 4FPC, 4F59, 4F9E, 4FSF, 4FFH, 4F1A, 4FLG, 4FTX, 4FRE, 4F2S.	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	90 000 € (plancher : 50 000 €)		
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans	Société n°2200 : ▪ Tous les CF.	
04-D/12	PAGES Bérengère	<i>Directeur des relations avec les entreprises</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	50 000 €	Société n°2200 : ▪ CF : 4FEN, 4F71, 4F72, 4F73.	MOREAU Olivier

04-D/13	DUSSAUGE Pierre	<i>Doyen du corps professoral</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	50 000 €	Société n°2200 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ CF: 4F6D, 4F81, 4F82, 4F84, 4F1B, 4F2D, 4F9A. 	MOREAU Olivier
04-D/14	PEYRACHE Eloiç	<i>Directeur délégué de l'Ecole HEC</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	50 000 €	Société n°2200 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ CF : 4F2G, 4F4M. 	MOREAU Olivier
04-D/15	Bernard GARRETTE	<i>Directeur délégué du MBA HEC</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	50 000 €	Société n°2200 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ CF : 4F31, 4F32, 4F33, 4F34, 4F35, 4F36. 	MOREAU Olivier
04-D/16	MOINGEON Bertrand	<i>Directeur général adjoint en charge de l'Executive Education et du développement académique</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	50 000 €	Société n°2200 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ CF: 4F51, 4F52, 4F53, 4F54. 	PENNEGUES Gérald
04-D/17	ALLAZ Blaise	<i>Doyen associé à la recherche</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	50 000 €	Société n°2200 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ CF: 4F83. 	DUSSAUGE Pierre

ESCP-EUROPE						
04-D18	MORAND Pascal	<i>Directeur général</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n°2270 : ▪ Tous les CF.	KOCH Pierre
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans		
ESIEE PARIS						
04-D/19	DAIN Henry-Frédéric	<i>Secrétaire général</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n°2300 : ▪ Tous les CF.	PERRIN Dominique
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans		

NOVANCIA						
04-D/20	LAGACHE Dominique	<i>Secrétaire général</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n°2450 : ▪ Tous les CF.	STEFANINI Anne <i>et en cas d'absence ou d'empêchement</i> ARNAUD Thierry
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans	Société n°2450 : ▪ Tous les CF.	
GOBELINS, L'ECOLE DE L'IMAGE						
04-D/21	LOIGNON David	<i>Adjoint au directeur, chargé des finances, du contrôle de gestion et de la logistique</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n°2510 : ▪ Tous les CF.	LABLE Véronique
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans	Société n°2510 : ▪ Tous les CF.	

ECOLE SUPERIEURE DES INDUSTRIES DU VETEMENT						
04-D/22	LOIGNON David	<i>Adjoint au directeur, chargé des finances, du contrôle de gestion et de la logistique</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n°2520 : ▪ Tous les CF.	LABLE Véronique
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans	Société n°2520 : ▪ Tous les CF.	
TECOMAH						
04-D/23	RIMBEAU Denis	<i>Adjoint au directeur chargé des finances, du contrôle de gestion et de l'informatique</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n°2560 : ▪ Tous les CF.	TRILLES Laurent
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans	Société n°2560 : ▪ Tous les CF.	

CENTRE DES FORMATIONS INDUSTRIELLES						
04-D/24	POIRE-MARAUX Brigitte	<i>Secrétaire général</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n°2580 : ▪ Tous les CF.	GILLOUARD Tristan
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans	Société n°2580 : ▪ Tous les CF.	
GREGOIRE-FERRANDI						
04-D/25	de MONTE Bruno	<i>Directeur</i>	En cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégués et suppléants ci-après et dans les mêmes conditions :			
04-D/26	LEPLATRE Alexandra	<i>Responsable du département finances contrôle des coûts</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n°2590 : ▪ Tous les CF.	POIREL Bruno
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans	Société n°2590 : ▪ Tous les CF.	

Reçoivent délégation de signature des actes dont découle une créance :

Réf.	Nom	Fonction	Délégation			
04-C/01	CORNU Xavier	<i>Directeur général délégué enseignement-recherche-formation</i>	<i>En cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégataires et leurs suppléants ci-après et dans les mêmes conditions :</i>			
Réf.	Nom	Fonction	Nature des actes	Plafond	CDR/ CER	En cas d'empêchement ou d'absence
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT						
04-C/02	REVERSAT Michel	<i>Adjoint au directeur, Directeur des affaires administratives et financières</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2010 : ▪ CF : 4A12, 4A20, 4A25, 4A90, 4A91. Société n° 2140 : ▪ Tous les CF.	
04-C/03	FORTIN Annick	<i>Directeur du CFA</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2010 : ▪ CF : 4A18.	REVERSAT Michel
04-C/04	LE BEVILLON Anne-Marie	<i>Adjoint au directeur, chargé du développement commercial et marketing</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2010 : ▪ CF : 4A26, 4A27.	REVERSAT Michel
04-C/05	PORTELLI Yves	<i>Directeur de la DRI/E</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2040 : ▪ Tous les CF.	PERNA Laurent
04-C/06	BROCHEC Anne	<i>Responsable du département carrière</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2010 : ▪ CF : 4A16, 4A17.	DAIN Michèle
04-C/07	BERRIAT Nathalie	<i>Adjoint au Directeur de l'enseignement, Responsable du développement pédagogique</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2010 : ▪ CF : 4A11, 4A21, 4A22, 4A23, 4A24.	REVERSAT Michel

DELEGATION FORMATION & COMPETENCES						
04-C/08	MAZALTARINE Jean-François	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2110 : ▪ CF : 3C21, 3C20.	
04-C/09	CLAVER Dominique	<i>Responsable du département administration clients</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2110 : ▪ CF : 3C13.	MAZALTARINE Jean-François
04-C/10	CHAFFIN Claire-Marie	<i>Responsable du département emploi compétences</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande ▪ Emission de devis 	non	Société n°2110 : ▪ CF : 3C16.	MAZALTARINE Jean-François
04-C/11	FAUCQUEMBERGUE Raphaël	<i>Responsable du département marketing opérationnel</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande ▪ Emission de devis 	non	Société n°2110 : ▪ CF : 3C15.	MAZALTARINE Jean-François
04-C/12	PAVILLET Liliane	<i>Responsable du département organisation contrôle</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande ▪ Emission de devis 	non	Société n°2110 : ▪ CF : 3C23.	MAZALTARINE Jean-François
DIRECTION DES ADMISSIONS ET CONCOURS						
04-C/13	CONTANT Hugues	<i>Adjoint au directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2150 : ▪ Tous les CF.	DEBAY Thierry
GROUPE HEC						
04-C/14	RAMANANTSOA Bernard	<i>Directeur général</i>	<i>En cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégués et leurs suppléants ci-après et dans les mêmes conditions :</i>			
04-C/15	MOREAU Olivier	<i>Secrétaire général</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2200 : ▪ CF: 4F1A, 4FLG, 4FTX, 4FRE, 4F2S, 4F1D, 4F1C, 4F1S, 4FAV, 4FPC, 4F39, 4F9E, 4FSF, 4FRH.	
04-C/16	PAGES Bérengère	<i>Directeur des relations avec les entreprises</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2200 : ▪ CF : 4FEN, 4F71, 4F72, 4F73.	MOREAU Olivier
04-C/17	DUSSAUGE Pierre	<i>Doyen du corps professoral</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2200 : ▪ CF: 4F6D, 4F81, 4F82, 4F84, 4F1B, 4F2D, 4F9A.	MOREAU Olivier

04-C/18	PEYRACHE Eloi	<i>Directeur délégué de l'Ecole HEC</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2200 : ▪ CF : 4F2G, 4F4M.	MOREAU Olivier
04-C/19	Bernard GARRETTE	<i>Directeur délégué du MBA HEC</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2200 : ▪ CF : 4F31, 4F32, 4F33, 4F34, 4F35, 4F36.	MOREAU Olivier
04-C/20	MOINGEON Bertrand	<i>Directeur général adjoint en charge de l'Executive Education et du développement académique</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2200 : ▪ CF : 4F51, 4F52, 4F53, 4F54.	PENNEGUES Gérard et en cas d'absence ou d'empêchement MOREAU Olivier
04-C/21	ALLAZ Blaise	<i>Doyen associé à la recherche</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2200 : ▪ CF : 4F83.	DUSSAUGE Pierre
ESCP EUROPE						
04-C/22	MORAND Pascal	<i>Directeur général</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande ▪ Emission de devis. 	non	Etablissement n°2270 : ▪ Tous les CF à l'exception des CF : 4GA1, 4GA2, 4GA3, 4GA4, 4GA5, 4GA6, 4GA7, 4GB1, 4GB2, 4GB3, 4GB4, 4GB5, 4GB6, 4GG0.	KOCH Pierre
<i>Et en cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégués et leurs suppléants ci-après et dans les mêmes conditions :</i>						
04-C/23	KOUTSOVOULOU Maria	<i>Directeur académique</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande ▪ Emission de devis. 	non	Etablissement n°2270 : ▪ CF : 4GA1, 4GA2, 4GA3, 4GA5, 4GA6, 4GA7, 4GG0.	KOCH Pierre
04-C/24	MANCEAU Delphine	<i>Directeur corporate</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande ▪ Emission de devis. 	non	Etablissement n°2270 : ▪ CF : 4GA4, 4GB1, 4GB2, 4GB3, 4GB4, 4GB5, 4GB6.	KOCH Pierre
ESIEE PARIS						
04-C/25	PERRIN Dominique	<i>Directeur</i>	<i>En cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégués et leurs suppléants ci-après et dans les mêmes conditions :</i>			
04-C/26	DAIN Henry-Frédéric	<i>Secrétaire général</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2300 : ▪ Tous les CF à l'exception des CF : 4H01, 4H05, 4H07, 4H60, 4H65.	
04-C/27	BAUDOIN Geneviève	<i>Directeur recherche et développement</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2300 : ▪ CF : 4H60, 4H65.	DAIN Henry-Frédéric

04-C/28	DEGNY Didier	<i>Directeur délégué</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	société n°2300 : ▪ CF : 4H01, 4H05, 4H07.	
NOVANCIA						
04-C/29	STEFANINI Anne	<i>Directeur</i>	<i>En cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégataires et leurs suppléants ci-après et dans les mêmes conditions :</i>			
04-C/30	CHENEL Christian	<i>Directeur délégué</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2450 : ▪ CF : 4J67, 4J80, 4J83, 4J84, 4J86.	LAGACHE Dominique
04-C/31	CRISTOL Denis	<i>Responsable de la formation continue</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2450 : ▪ CF : 4J51, 4J54, 4J55.	
04-C/32	LAGACHE Dominique	<i>Secrétaire général</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2450 : ▪ CF : 4J11, 4J21, 4J22, 4J24, 4J25, 4J26, 4J27, 4J28, 4J29, 4J53.	
04-C/33	VINCENT Stéphane	<i>Responsable des relations entreprises</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 2450 ▪ CF : 4J52, 4J56.	
04-C/34	REDIEN-COLLOT Renaud	<i>Directeur délégué</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 2450 ▪ CF: 4J12, 4J60, 4J63, 4J66.	LAGACHE Dominique
04-C/35	LAIZE Catherine	<i>Responsable Bachelor</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 2450 : ▪ CF : 4J61, 4J81, 4J82.	CHENEL Christian
04-C/36	FOUQUE Chantal	<i>Responsable Bachelor</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 2450 : ▪ CF : 4J42, 4J62.	REDIEN-COLLOT Renaud
GOBELINS, L'ECOLE DE L'IMAGE						
04-C/37	LABLE Véronique	<i>Directeur</i>	<i>En cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégataires et leurs suppléants ci-après et dans les mêmes conditions :</i>			
04-C/38	LOIGNON David	<i>Adjoint au directeur, chargé des finances, du contrôle de gestion et de la logistique</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2510 : ▪ Tous les CF.	BRABO Eric
ECOLE SUPERIEURE DES INDUSTRIES DU VETEMENT						
04-C/39	LABLE Véronique	<i>Directeur</i>	<i>En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du délégataire et son suppléant ci-après et dans les mêmes conditions :</i>			
04-C/40	CAMPANI Yvette	<i>Directeur délégué</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2520 : ▪ Tous les CF.	LOIGNON David

TECOMAH						
04-C/41	TRILLES Laurent	<i>Directeur</i>	<i>En cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégataires et leurs suppléants ci-après et dans les mêmes conditions :</i>			
04-C/42	BONLIEU Frédérique	<i>Directeur adjoint</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2560 : ▪ Tous les CF à l'exception du CF 4M30.	RIMBEAU Denis
04-C/43	TURCAN Gilbert	<i>Responsable de la formation continue</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2560 : ▪ CF : 4M30.	RIMBEAU Denis
CENTRE DES FORMATIONS INDUSTRIELLES						
04-C/44	GILLOUARD Tristan	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2580 : ▪ CF : tous les centres financiers, à l'exception du CF : 4N50.	MONTIER Cécile
04-C/45	ETIENNE Michaël	<i>Responsable formation continue</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis 	non	Société n°2580 : ▪ CF : 4N50.	GILLOUARD Tristan
GREGOIRE-FERRANDI						
04-C/46	de MONTE Bruno	<i>Directeur</i>	<i>En cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégataires et leurs suppléants ci-après et dans les mêmes conditions :</i>			
04-C/47	MALLET Catherine	<i>Directeur adjoint chargée des relations entreprises</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2590 : ▪ CF : 4O22, 4O21.	POIREL Bruno
04-C/48	TANGUY Odile	<i>Directeur adjoint chargé des programmes de formation initiale</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2590 : ▪ CF: 4O31, 4O41, 4O51, 4O52, 4O53, 4O54, 4O55, 4O61, 4O71.	POIREL Bruno
04-C/49	POIREL Bruno	<i>Directeur adjoint, chargé des finances, de l'informatique et des moyens généraux</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n°2590 : ▪ CF : 4O11, 4O12, , 4O42, 4O81, 4O82, 4O83, 4O84, 4O85, 4O86.	

Direction Générale Adjointe Chargée des Etudes de la Prospective et de l'Innovation

Reçoivent délégation de signature des actes d'engagement de dépenses :

Réf.	Nom	Fonction	Nature des actes	plafond	CDR/ CER	En cas d'empêchement ou d'absence
05-D/01	SCARINGELLA Jean-Louis	<i>Directeur général adjoint</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. 	130 000 € pour les fournitures et services 206 000 € pour les travaux <i>(plancher :90 000 €)</i>	Société n° 1400 : ▪ CF : 2N10,2N12, 2N15, 2N16, 2N17, 2N18, 2N30, 2N31, 2N32, 2N33, 2N40, 2N41, 2N42, 2N50, 2N51.	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	sans <i>(plancher :90 000 €)</i>		
Et en cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégataires et leurs suppléants ci-après et dans les mêmes conditions :						
05-D/02	NICKLES Martine	<i>Directeur chargé des ressources humaines et des finances</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 1400 : ▪ CF : 2N15, 2N50, 2N51.	de LESTANG Yan <i>et en cas d'absence ou d'empêchement</i> BIACABE Jean-Luc
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans		

05-D/03	OUTIN-ADAM Anne	<i>Directeur pôle politique législative et juridique</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 1400 : ▪ CF : 2N10, 2N16, 2N40.	NICKLES Martine <i>et en cas d'absence ou d'empêchement de LESTANG Yan</i>
05-D/04	BIACABE Jean- Luc	<i>Directeur pôle politique économique et financière</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 1400 : ▪ CF : 2N12, 2N17, 2N18.	NICKLES Martine <i>et en cas d'absence ou d'empêchement de LESTANG Yan</i>
05-D/05	HAYAT Mirko	<i>Directeur du Centre de Recherche en Droit des Affaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 1400 : ▪ CF : 2N42.	NICKLES Martine <i>et en cas d'absence ou d'empêchement de LESTANG Yan</i>
05-D/06	BOUYSSI-RUCH Michèle	<i>Directeur de l'Institut de Recherche en Propriété Intellectuelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 1400 : ▪ CF : 2N41.	NICKLES Martine <i>et en cas d'absence ou d'empêchement de LESTANG Yan</i>
05-D/07	MARCHESI Marie- Claire	<i>Directeur de la direction des politiques territoriales et d'attractivité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 1400 : ▪ CF : 2N30, 2N31, 2N32, 2N33.	NICKLES Martine <i>et en cas d'absence ou d'empêchement de LESTANG Yan</i>

Reçoivent délégation de signature des actes dont découle une créance :

Réf.	Nom	Fonction	Délégation			
05-C/01	SCARINGELLA Jean-Louis	<i>Directeur général adjoint</i>	En cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégataires et leurs suppléants ci-après et dans les mêmes conditions :			
Réf.	Nom	Fonction	Nature des actes	plafond	CDR/ CER	En cas d'empêchement ou d'absence
05-C/02	OUTIN-ADAM Anne	<i>Directeur pôle politique législative et juridique</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 1400 : ▪ CF : 2N10, 2N16, 2N40.	NICKLES Martine <i>et en cas d'absence ou d'empêchement de LESTANG Yan</i>
05-C/03	NICKLES Martine	<i>Directeur chargé des ressources humaines et des finances</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Acceptation de commande ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 1400 : CF : 2N15, 2N50, 2N51.	NICKLES Martine <i>et en cas d'absence ou d'empêchement de LESTANG Yan</i>
05-C/04	BIACABE Jean-Luc	<i>Directeur pôle politique économique et financière</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Acceptation de commande ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 1400 : ▪ CF : 2N12, 2N17, 2N18.	NICKLES Martine <i>et en cas d'absence ou d'empêchement de LESTANG Yan</i>
05-C/05	HAYAT Mirko	<i>Directeur du Centre de Recherche en Droit des Affaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 1400 : ▪ CF : 2N42 (CREDA).	NICKLES Martine <i>et en cas d'absence ou d'empêchement de LESTANG Yan</i>
05-C/06	BOUYSSI-RUCH Michèle	<i>Directeur de l'Institut de Recherche en Propriété Intellectuelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 1400 : ▪ CF : 2N41 (IFPI).	NICKLES Martine <i>et en cas d'absence ou d'empêchement de LESTANG Yan</i>
05-C/07	MARCHESI Marie-Claire	<i>Directeur de la direction des politiques territoriales et d'attractivité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 1400 : ▪ CF : 2N30, 2N31, 2N32, 2N33.	NICKLES Martine <i>et en cas d'absence ou d'empêchement de LESTANG Yan</i>

Direction Générale Adjointe chargée des Finances & de l'Administration
Reçoivent délégation de signature des actes d'engagement de dépenses :

Réf.	Nom	Fonction	Nature des actes	Plafond	CDR/CER	En cas d'empêchement ou d'absence
02-D/01	NEYRAUT Jean-Luc	<i>Directeur général adjoint</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. 	130 000 € pour les fournitures et services 206 000 € pour les travaux <i>(plancher : 90 000 €)</i>	Sociétés n° 1910, 1920, 2910 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF Société n° 1500 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF des établissements budgétaires: C402, C404, C406, C409, C413, C418, C422. 	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public 	sans <i>(plancher : 90 000 €)</i>		
Et en cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégués et leurs suppléants ci-après et dans les mêmes conditions :						
DIRECTION DE LA GESTION DES SERVICES MUTUALISES						
02-D/02	SOULEZ Geoffroy	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 1500 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF des établissements budgétaires n°C413. 	DAUBRESQUE Georges
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans		

DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION					
02-D/03	HENRIOT-LE METAYER Valérie	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 1500 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF de l'établissement budgétaire C406. Sociétés n°1120, 7010 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ tous les CF.
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans	Société n° 1500 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF de l'établissement budgétaire C406. Sociétés n°1120, 7010 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF.
DIRECTION JURIDIQUE					
02-D/04	RIGODANZO Evelyne	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 1500 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF de l'établissement budgétaire C402.
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans	Société n° 1500 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF de l'établissement budgétaire C402.

DIRECTION DES AFFAIRES IMMOBILIERES						
02-D/05	BENAYOUN Richard	Directeur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 1500 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF de l'établissement budgétaire C404. Etablissements n° 1910, 2910, 7030 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF. 	BREVINION Pierre-Lionel <i>et en cas d'absence ou d'empêchement de SURY d'ASPREMONT Jean-Victor</i>
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans	Société n° 1500 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF de l'établissement budgétaire C404. Etablissements n° 1910, 2910, 7030 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF. 	
DIRECTION DU PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION						
02-D/06	SOUBIGOU Yves	Directeur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Etablissement n° 1500 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF de l'établissement budgétaire C409. Société n° 1920 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF. 	DOLEAC Alain
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans	Etablissement n° 1500 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF de l'établissement budgétaire C409. Société n° 1920 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF. 	

DIRECTION DES ACHATS						
02-D/07	CHEVRET Catherine	Directeur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 1500 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF de l'établissement budgétaire C418. 	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans	Société n° 1500 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF de l'établissement budgétaire C418. 	
ETABLISSEMENT DE RESSOURCES MUTUALISEES ET DE SERVICES						
<i>Voir cas particuliers</i>						
POLE DE GESTON MUTUALISEE						
02-D08	CAVEDONI Bruno	Secrétaire général	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	90 000 €	Société n° 1500 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF de l'établissement C422. 	GOUDOT Catherine
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés ▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande. 	sans	Société n° 1500 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF de l'établissement C422. 	

Reçoivent délégation de signature des actes dont découle une créance :

Réf.	Nom	Fonction	Délégation			
02-C/01	NEYRAUT Jean-Luc	Directeur général adjoint	En cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégataires et leurs suppléants ci-après et dans les mêmes conditions :			
Réf.	Nom	Fonction	Nature des actes	Plafond	CDR/ CER	En cas d'empêchement ou d'absence
DIRECTION DE LA GESTION DES SERVICES MUTUALISES						
02-C/02	SOULEZ Geoffroy	Directeur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 1500 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF de l'établissement budgétaire n°C413. 	DAUBRESQUE Georges
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION						
02-C/03	HENRIOT-LE METAYER Valérie	Directeur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 1500 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF de l'établissement budgétaire C406. Sociétés n° 1120, 7010 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF. 	
DIRECTION JURIDIQUE						
<i>Sans objet</i>						
DIRECTION DES AFFAIRES IMMOBILIERES						
02-C/04	BENAYOUN Richard	Directeur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande. ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 1500 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF de l'établissement budgétaire C404. Sociétés N° 1910, 2910, 7030 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF. 	BREVINION Pierre-Lionel <i>et en cas d'absence ou d'empêchement</i> de SURY d'ASPREMONT Jean-Victor

DIRECTION DU PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION						
02-C/05	SOUBIGOU Yves	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande ▪ Emission de devis. 	non	Société n°1500 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF de l'établissement budgétaire C409. Société n°1920 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF. 	DOLEAC Alain
DIRECTION DES ACHATS						
02-C/06	CHEVRET Catherine	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 1500 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF de l'établissement budgétaire C418. 	
ETABLISSEMENT DE RESSOURCES MUTUALISEES ET DE SERVICES						
<i>Voir cas particuliers</i>						
POLE DE GESTON MUTUALISEE						
02-C/07	CAVEDONI Bruno	<i>Secrétaire général</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande ▪ Emission de devis. 	non	Société n° 1500 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les CF de l'établissement budgétaire C 422. 	GOUDOT Catherine

CAS PARTICULIERS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE CHARGEE DES FINANCES & DE L'ADMINISTRATION

Reçoivent délégation de signature des actes d'engagement de dépenses :

Réf.	Nom	Fonction	Nature des actes	Plafond	CDR/CER	En cas d'empêchement ou d'absence
CP-02-D/01	NEYRAUT Jean-Luc	<i>Directeur général adjoind</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. 	130 000 € pour les fournitures et services 206 000 € pour les travaux (plancher : 90 000 €)	Société n° 1510: ▪ Tous les CF.	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. 	sans (plancher : 90 000 €)		
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses et honoraires liés aux consultations juridiques et aux traitements des contentieux 	sans (plancher : 90 000 €)	▪ Toutes les sociétés de la CCIP.	
<i>Et en cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégataires et leurs suppléants ci-après et dans les mêmes conditions :</i>						
DIRECTION JURIDIQUE						
CP-02-D/02	RIGODANZO Evelyne	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses et honoraires liés aux consultations juridiques et aux traitements des contentieux. 	90 000 €	▪ Toutes les sociétés de la CCIP.	
DIRECTION DE LA GESTION DES SERVICES MUTUALISES						
CP-02-D/03	SOULEZ Geoffroy	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de montants d'indemnisation d'assurances. 	sans	▪ Toutes les sociétés de la CCIP.	CAHIERRE Loïc

ERMES						
CP-02-D/04	DAUBRESQUE Georges	Directeur adjoint DGSM chargé de la direction d'ERMES	▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande.	90 000 €	Société n°1510 : ▪ Tous les CF.	SOULEZ Geoffroy
			▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés.			
			▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public.	sans		
			▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés.	sans		
			▪ Dépenses sur marchés formalisés, autres qu'à bons de commande.	sans	Société n°1510 : ▪ Tous les CF.	
Et en cas d'absence ou d'empêchement des délégataires et leurs suppléants ci-après et dans les mêmes conditions ou en cas de dépassement du seuil autorisé dans la limite maximum de 90 000 € à l'exception des dépenses sur les marchés à bons de commande décentralisés et des dépenses sur marchés formalisés (sans limite), pour tous les autres CF d'ERMES :						
DIVISION RESTAURATION						
CP-02-D/05	FRANCINEAU Pascal	Gérant	▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande.	90 000 €	Société n°1510 : ▪ CF : 2JDR.	
			▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés.			
			▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public.	sans		
			▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés.	sans		
Et en cas d'absence ou d'empêchement des délégataires et leurs suppléants ci-après et dans les mêmes conditions ou en cas de dépassement du seuil autorisé dans la limite maximum de 90 000 € à l'exception des dépenses sur les marchés à bons de commande décentralisés et des dépenses sur marchés formalisés (sans limite), pour tous les autres CF de la Division Restauration.						
CP-02-D/06	DA SILVA Frédéric	Gérant	▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés.	4 000 €	Société n°1510 : ▪ CF : 2UHE, 2UTE.	POSENATO José et en cas d'absence ou d'empêchement ADELINO Miguel et en cas d'absence ou d'empêchement METTE Hugnette et en cas d'absence ou d'empêchement LENOIR Serge

CP-02-D/07	CHASSAIGNE BRUNO	Gérant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés. 	4 000 €	Société n°1510 : ▪ CF : 2UGA, 2URE, 2UES, 2UAN, 2UOR.	CORBIZET Daniel <i>et en cas d'absence ou d'empêchement</i> COUDON Patricia <i>et en cas d'absence ou d'empêchement</i> LACAZE Arlette <i>et en cas d'absence ou d'empêchement</i> PARRAIN David <i>et en cas d'absence ou d'empêchement</i> HERVE Eric
CP-02-D/08	FRANCINEAU Pascal	Gérant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés. 	4 000 €	Société n°1510 : ▪ CF : 2UCH, 2UTO, 2UGO.	HUE Noël <i>et en cas d'absence ou d'empêchement</i> LE BERRE Yannick <i>et en cas d'absence ou d'empêchement</i> POUPLLET Laurent <i>et en cas d'absence ou d'empêchement</i> BREBION Luc <i>et en cas d'absence ou d'empêchement</i> LAPEYRE Nathalie <i>et en cas d'absence ou d'empêchement</i> BLANCHE Stéphane
DIVISION IMPRIMERIE / REPROGRAPHIE						
CP-02-D/09	STEENS Jérôme	Responsable de la division	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés. 	90 000 €	Société n°1510 : ▪ CF : 2UJ1. ▪ CF : 2UJ2.	BERTINARIA Christian
<i>Et en cas d'absence ou d'empêchement des délégués et leurs suppléants ci-après et dans les mêmes conditions ou en cas de dépassement du seuil autorisé dans la limite maximum de 90 000 € à l'exception des dépenses sur les marchés à bons de commande décentralisés et des dépenses sur marchés formalisés (sans limite), pour tous les autres CF de la division imprimerie/reprographie :</i>						

CP-02-D/10	BERTINARIA Christian	<i>Responsable production</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses sur marchés passés selon une procédure adaptée, autres qu'à bons de commande. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande, hors marchés à bons de commande décentralisés. ▪ Autres dépenses n'entrant pas dans le cadre d'un marché public. ▪ Dépenses sur marchés à bons de commande décentralisés. 	4 000 €	Société n° 1510 : ▪ CF : 2U11, 2U12.	ROUX Angélique <i>et en cas d'absence ou d'empêchement</i> METAIS Sylvie <i>et en cas d'absence ou d'empêchement</i> PERROT Jean-Marc <i>et en cas d'absence ou d'empêchement</i> DRUBIGNY Freddy <i>et en cas d'absence ou d'empêchement</i> MESNY ALAIN
------------	---------------------------------	-----------------------------------	--	----------------	---	--

Reçoivent délégation de signature des actes dont découle une créance :

Réf.	Nom	Fonction	Délégation			
CP-02-C/01	NEYRAUT Jean-Luc	<i>Directeur général adjoint</i>	<i>En cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégataires et leurs suppléants ci-après et dans les mêmes conditions :</i>			
Réf.	Nom	Fonction	Nature des actes	Plafond	CDR/ CER	En cas d'empêchement ou d'absence
ERMES						
CP-02-C/02	DAUBRESQUE Georges	<i>Directeur adjoint DGSM chargé de la direction d'ERMES.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande ▪ Emission de devis. 	non	Société n°1510 : ▪ CF : 2UJ2, 2UH, 2UDR.	SOULEZ Geoffroy
<i>Et en cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégataires et leurs suppléants ci-après et dans les mêmes conditions :</i>						
DIVISION RESTAURATION						
CP-02-C/03	DA SILVA Frédéric	<i>Gérant</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande ▪ Emission de devis. 	non	Société n°1510 : ▪ CER : SR01, SR02, SR06. ▪ CF: 2UHE, 2UTE.	POSENATO José
CP-02-C/04	CHASSAIGNE BRUNO	<i>Gérant</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande ▪ Emission de devis. 	non	Société n°1510 : ▪ CF: 2UGA, 2URE, 2UES, 2UAN, 2UOR.	COUDON Patricia
CP-02-C/05	FRANCINEAU Pascal	<i>Gérant</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande ▪ Emission de devis. 	non	Société n°1510 : ▪ CF: 2UCH, 2UTO, 2UGO.	LE BERRE Yannick
DIVISION IMPRIMERIE / REPROGRAPHIE						
CP-02-C/06	STEENS Jérôme	<i>Responsable de la division</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptation de commande ▪ Emission de devis. 	non	Société n°1510 : ▪ CF : 2UJ2, 2UJ1.	BERTINARIA Christian





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris
le 25 Avril 2012**

Chambre de commerce et d'industrie de Paris

Gestion RH / décision du 25 avril 2012



**Chambre de commerce
et d'industrie de Paris**

LE PRESIDENT

DECISION RELATIVE AUX DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,

- ✓ vu le règlement intérieur et notamment l'article 61,
- ✓ vu le Statut du personnel des Compagnies consulaires et notamment les articles 1^{er} et 49-1,
- ✓ vu l'Accord sur l'Aménagement de la Réduction du Temps de Travail à la CCIP du 5 décembre 2001 et notamment l'article 7,
- ✓ vu la délégation générale de signature dont bénéficie le Directeur général, Pierre TROUILLET,

décide :

ARTICLE 1

Sur proposition du Directeur général, les agents dont les noms suivent reçoivent délégation de signature pour les décisions et conventions précisées ci-après et pour une durée au plus égale à celle de la mandature. Cette décision se substitue à la précédente décision du 9 décembre 2011.

ARTICLE 2

Le Directeur général est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 25 avril 2012.

Pierre-Antoine GAILLY

***DIFFUSION :** Directeurs centraux et Directeurs d'établissement, DAFP & RRRH, Affichage,
Assemblée Générale, ccip.fr,
Préfecture de la Région Ile-de-France / pour publication au Recueil des actes administratifs.*

Présidence, Direction Générale & Directions rattachées au Directeur Général

Réf.	Nom	Fonction	Nature des actes	Etablissement / Direction / service	En cas d'empêchement ou d'absence
01-RH/01	TROUILLET Pierre	<i>Directeur général</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents exerçant les fonctions de Directeur Général délégué, Directeur général Adjoint et de Directeur en charge d'une direction ou d'un service rattachés au Directeur Général. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Directions et Services rattachés au Directeur général. 	
<i>Et en cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégataires et leurs suppléants ci-après pour l'ensemble de la CCIP</i>					
01-RH/02	HABY-ARLEN Michèle	<i>Directeur général délégué</i>	<i>En cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégataires et leurs suppléants ci-après pour l'ensemble de la CCIP</i>		
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES					
01-RH/03	JACOB Philippe	<i>Directeur</i>	<i>En cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégataires et leurs suppléants ci-après et dans les mêmes conditions:</i>		
01-RH/04	de CHAMPSAVIN Eric	<i>Directeur adjoint</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DRH. 	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conventions de détachement ou de mise à disposition. ▪ Décisions infligeant un avertissement à titre disciplinaire. ▪ Décisions prononçant une suspension à titre conservatoire. ▪ Décisions individuelles concernant le Fonds Social. ▪ Décisions individuelles relatives aux Régimes Spéciaux d'Assurance Maladie et de Chômage. ▪ Décisions relatives à l'application de l'article 23 du Règlement Intérieur du Personnel. ▪ Décisions portant admission à la retraite. ▪ Décisions individuelles relatives à l'application du règlement de l'ancien régime spécial d'assurance vieillesse de la CCIP. ▪ Décisions individuelles relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de l'intégration du RSAV au régime général et concernant la retraite, le régime de retraite supplémentaire et la prévoyance. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CCIP. 	
<i>Et en cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégataires et leurs suppléants ci-après pour l'ensemble de la CCIP</i>					

DIRECTION DES AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET DES RELATIONS EXTERIEURES					
01-RH/05	DESTREBATS Jean	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DAIEX. 	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Et en tant que suppléant, uniquement pour les décisions relatives aux agents engagés comme vacataires. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DAIEX. 	SÉRANE Thierry
DIRECTION DE LA COMMUNICATION					
01-RH/06	GESP Laetitia	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DIRCOM 	
DIRECTION DES ACTIONS ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALES					
01-RH/07	DABEZIES Gilles	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DIACI. 	

SERVICE DU PROTOCOLE					
01-RH/08	DAHURON Monique	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service du Protocole. 	
DELEGATION DE PARIS					
01-RH/09	DAGNET Claudine	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délégation de Paris. 	JARRY Odile
DELEGATION DES HAUTS DE SEINE					
01-RH/10	SCOUBE Jean-Claude	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délégation des Hauts-de-Seine. 	DEMETZ Marc-André

DELEGATION DE SEINE-SAINT-DENIS					
01-RH/11	MOROT-VIDELAINE France	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délégation de Seine-Saint-Denis. 	BEAUMONT Alain
DELEGATION DU VAL-DE-MARNE					
01-RH/12	CHOUIN Loïc	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délégation du Val-de-Marne. 	AVELINE-BAILLY Laurence
INSPECTION GENERALE					
01-RH/13	CHARNEAU Dominique	<i>Inspecteur général</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inspection Générale. 	

Direction Générale Adjointe chargée de l'Appui à l'entreprise et de l'Information

Reçoit délégation de signature :

Réf.	Nom	Fonction	Nature des actes	Etablissement / Direction / service	En cas d'empêchement ou d'absence
02-RH/01	BLANC Jean-Gérard	<i>Directeur général adjoint</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Directions et Services rattachés à la DGAAEI. ▪ Entrepôts de la CCIP. 	DEMONGEOT Catherine

Direction Générale Adjointe Chargée des Etudes de la Prospective et de l'Innovation

Reçoivent délégation de signature :

Réf.	Nom	Fonction	Nature des actes	Etablissement / Direction / service	En cas d'empêchement ou d'absence
05-RH/01	Jean Louis SCARINGELLA	<i>Directeur général adjoint</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Directions et Services rattachés à la DGA/EPI. 	NICKLES Martine <i>et en cas d'empêchement ou d'absence de LESTANG Yann</i>

Direction Générale Adjointe Chargée des Finances et de l'Administration

Réf.	Nom	Fonction	Nature des actes	Etablissement / Direction / service	En cas d'empêchement ou d'absence
02-RH/01	NEYRAUT Jean-Luc	<i>Directeur général adjoint</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Directions, Etablissements et Services rattachés à la DGA-FA à l'exception des Directions suivantes : DF CG, DPSI, ERMES, Direction Juridique, DAI, DGSM, DA, PGM. 	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents exerçant les fonctions de Directeur en charge d'une direction établissement ou d'un service rattachés à la DGA-FA. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Directions Etablissements et Services rattachés à la DGA-FA. 	
Et en cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégataires et leurs suppléants ci-après sur l'ensemble de la DGA-FA					
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION					
02-RH/02	HENRIOT- LE METAYER Valérie	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DF CG. 	

DIRECTION DU PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION					
02-RH/03	SOUBIGOU Yves	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DPSI. 	
ETABLISSEMENT DE RESSOURCES MUTUALISEES ET DE SERVICES					
02-RH/04	DAUBRESQUE Georges	<i>Directeur adjoint DGSM chargé de la direction d'ERMES</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ERMES. 	SOULEZ Geoffroy
DIRECTION JURIDIQUE					
02-RH/05	RIGODANZO Evelyne	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction Juridique. 	

DIRECTION DES AFFAIRES IMMOBILIERES					
02-RH/06	BENAYOUN Richard	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	▪ DAI.	
DIRECTION DE LA GESTION DES SERVICES MUTUALISES					
02-RH/07	SOULEZ Geoffroy	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	▪ DGSM.	
DIRECTION DES ACHATS					
02-RH/08	CHEVRET Catherine	<i>Adjoint au directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	▪ DA.	

SECRETARIAT GENERAL DU POLE DE GESTION MUTUALISEE				
02-RH/09	CAVEDONI Bruno	<i>Secrétaire général du pôle de gestion mutualisée.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pôle de Gestion Mutualisée.

Direction Générale Adjointe Enseignement-Recherche-Formation

Réf.	Nom	Fonction	Nature des actes	Etablissement / Direction / service	En cas d'empêchement ou d'absence
04-RH/01	CORNU Xavier	Directeur général délégué enseignement- recherche- formation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous Services et Directions de la DGA enseignement recherche-formation à l'exception des Directions et Etablissements ci-après. 	
				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction de l'enseignement à l'exception du Département développement pédagogique. 	GUILLEMIN Evelyne
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions autorisant les enseignants à exercer une activité extérieure à la CCIP, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les Etablissements d'enseignement de la CCIP. 	GUILLEMIN Evelyne
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents exerçant les fonctions de Directeur en charge d'une direction ou d'un établissement rattachés à la DGA-Formation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Directions, Etablissements et Services rattachés à la DGA enseignement recherche-formation. 	
<i>Et en cas d'absence ou d'empêchement simultanés des délégataires et leurs suppléants ci-après : <u>DGA- enseignement-recherche-formation.</u></i>					

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT / DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT PEDAGOGIQUE					
04-RH/03	BERRIAT Nathalie	<i>Adjoint au directeur, Responsable du développement pédagogique</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Département Développement Pédagogique. 	GUILLEMIN Evelyne
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Et en tant que suppléant, uniquement pour les décisions relatives aux agents engagés comme vacataires. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CCMP. 	GNANOU Raphaël
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Et en tant que suppléant, uniquement pour les décisions relatives aux agents engagés comme vacataires. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ BIOP, Antenne VAE. 	MOUCHEZ Sylvie
DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES DE L'ENSEIGNEMENT					
04-RH/04	PORTELLI Yves	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DRI-E. 	GUILLEMIN Evelyne

DIRECTION DES ADMISSIONS ET CONCOURS					
04-RH/05	DEBAY Thierry	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	▪ DAC.	GUILLEMIN Evelyne
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Et en tant que suppléant, uniquement pour les décisions relatives aux agents engagés comme vacataires. 	▪ DAC.	CONTANT Hugues
DELEGATION FORMATION & COMPETENCES					
04-RH/06	MAZALTARINE Jean-François	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. ▪ Décisions relatives aux agents engagés comme vacataires. 	▪ DFC.	GUILLEMIN Evelyne

GROUPE HEC					
04-RH/07	RAMANANTSOA Bernard	<i>Directeur général</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	▪ Groupe HEC.	MOREAU Olivier
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Et en tant que suppléants, uniquement pour les décisions relatives aux agents engagés comme vacataires. 	▪ Groupe HEC.	MOINGEON Bertrand <i>et en cas d'empêchement ou d'absence</i> PENNEGUES Gérald <i>et en cas d'empêchement ou d'absence</i> GARRETTE Bernard <i>et en cas d'empêchement ou d'absence</i> PEYRACHE Eloïc
ESCP-EUROPE					
04-RH/08	MORAND Pascal	<i>Directeur général</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	▪ ESCP EUROPE.	KOCH Pierre

ESIEE ENGINEERING & ESIEE MANAGEMENT					
04-RH/09	PERRIN Dominique	Directeur général	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	▪ ESIEE ENGINEERING.	DAIN Henry-Frédéric
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	▪ ESIEE MANAGEMENT.	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Et en tant que suppléant, uniquement pour les décisions relatives aux agents engagés comme vacataires. 	▪ ESIEE MANAGEMENT.	DEGNY Didier

ESIV & GOBELINS, l'Ecole de l'Image					
04-RH/10	LABLE Véronique	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ESIV ▪ GOBELINS, L'Ecole de l'Image. 	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Et en tant que suppléant, uniquement pour les décisions relatives aux agents engagés comme vacataires. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ GOBELINS, L'Ecole de l'Image. ▪ ESIV. 	GAUTIER Sylvie CAMPANI Yvette
NOVANCIA					
04-RH/11	STEFANINI Anne	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ NOVANCIA. 	LAGACHE Dominique
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Et en tant que suppléant, uniquement pour les décisions relatives aux agents engagés comme vacataires. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ NOVANCIA. 	ARNAUD Thierry

CENTRE DES FORMATIONS INDUSTRIELLES					
04-RH/12	GILLOUARD Tristan	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	▪ CFI.	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Et en tant que suppléant, uniquement pour les décisions relatives aux agents engagés comme vacataires 	▪ CFI.	POIRÉ-MARAUX Brigitte
ECOLES GREGOIRE FERRANDI					
04-RH/13	DE MONTE Bruno	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	▪ Grégoire-Ferrandi.	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Et en tant que suppléants, uniquement pour les décisions relatives aux agents engagés comme vacataires. 	▪ Grégoire-Ferrandi.	TANGUY Odile <i>et en cas d'empêchement ou d'absence</i> FARMOUZA Jacques Olivier

TECOMAH					
04-RH/14	TRILLES Laurent	<i>Directeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions relatives aux agents stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école, à l'exclusion des actes pour lesquels délégation est donnée au DRH pour l'ensemble de la CCIP, des sanctions disciplinaires et des décisions de licenciement prises après avis de la CPL ou de radiation des effectifs pour abandon de poste. ▪ Conventions de stage. ▪ Décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIP ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité. ▪ Réquisition des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens. 	▪ TECOMAH.	
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Et en tant que suppléant, uniquement pour les décisions relatives aux agents engagés comme vacataires. 	▪ TECOMAH.	BONLIEU Frédérique





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2011327-0013

**signé par Autres signataires
le 23 Novembre 2011**

Direction nationale d'interventions domaniales

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE
SIGNATURE (SAFER)**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, AVENUE DU CHEMIN DE PRESLES

94417 SAINT-MAURICE CEDEX

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice générale des finances publiques, directrice de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le nouveau code rural, notamment son article R. 141-9 ;

VU l'arrêté du 10 janvier 2007 relatif à la désignation de commissaires du Gouvernement auprès des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural ;

ARRÊTE :

Art 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Jacques FRANCOU**, administrateur des finances publiques adjoint, à défaut à **Monsieur Daniel UGUEN** ou **Monsieur Frédéric LAURENT**, administrateurs des finances publiques adjoints, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du Gouvernement adjoint auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Ile-de-France dans les conditions prévues aux articles R. 141-9 et suivants du nouveau code susvisé.

Art 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans les locaux de la direction nationale d'interventions domaniales.

La présente délégation remplace les délégations précédemment consenties.

A Saint-Maurice, le 23 NOV. 2011



Nathalie MORIN

Copies :

A l'intéressé
dossier personnel

Page 86



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012040-0005

**signé par Autres signataires
le 09 Février 2012**

Direction nationale d'interventions domaniales

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE
SIGNATURE (SGIANNIERI)**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, AVENUE DU CHEMIN DE PRESLES

94417 SAINT-MAURICE CEDEX

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 1121-1 et suivants, L 3211-17 et suivants ;

VU l'article R 150-2 du Code du Domaine de l'État autorisant le fonctionnaire chargé d'un service à compétence nationale de la direction générale de la comptabilité publique à déléguer sa signature en matière domaniale aux agents ayant au moins le grade de contrôleur; placés sous son autorité ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret du Président de la République en date du 30 septembre 2011 portant intégration de Mme Nathalie MORIN, dans le corps des administrateurs des finances publiques, en qualité d'administratrice générale des finances publiques, et maintenue dans ses fonctions ;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU la décision du Directeur Général des Finances Publiques me désignant comme directrice de la direction nationale d'interventions domaniales à compter du 1^{er} septembre 2009 ;

ARRÊTE :

Article unique : délégation de signature est donnée à **Mme Sophie GIANNIERI**, inspectrice, à l'effet de signer, en mon nom :

- en matière d'appels d'offres, les approbations de soumissions pour la vente de biens mobiliers dans la limite d'un prix n'excédant pas 25 000 € et ne portant pas sur des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- en matière de cessions amiables, l'avis donné sur la valeur vénale du bien mobilier dans la limite n'excédant pas 25 000 € ;
- les locations de biens mobiliers jusqu'à 1 500 €.

La présente délégation remplace les délégations précédemment consenties.

A Saint-Maurice, le

9 FEB. 2012



Nathalie MORIN

Copies :

A l'agent
dossier personnel



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012040-0006

**signé par Autres signataires
le 09 Février 2012**

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêtés portant délégations de signature en
matière d'évaluations

**Arrêtés portant Délégations de signature
Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID)**

**Publiés au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture
d'Ile-de-France**

Vu l'article R 150-2 du Code du Domaine de l'État autorisant les directeurs à déléguer leur signature en matière domaniale aux fonctionnaires ayant au moins le grade de contrôleur, l'administratrice des finances publiques, directrice de la direction nationale d'interventions domaniales a accordé les arrêtés portant délégation de signature suivante en matière d'évaluations domaniales.

Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande
(C. Vanheuverzwyn, bureau 213 ☎ 01 45 11 62 44)

Déléataires			Montant des avis donnés par le service du Domaine	
Nom Prénom	Grade	Date de délégation	Avis en valeur vénale	Avis en valeur locative
M. Abdelhakim AMRAOUI	Inspecteur des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
Mme Marie AUFFRET	Inspectrice des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
Mme Françoise AUMAITRE-LOPATA	Inspectrice des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
M. Franck BORDES	Inspecteur des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
M. Gérard BURGER	Inspecteur des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
Mme Karine CARISTAN	Inspectrice des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
M. François COTTALORDA	Inspecteur des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
M. Frédéric CURTELIN	Inspecteur des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
M. Fabrice DENYS	Inspecteur des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
Mme Catherine DESBOUVRIES	Inspectrice des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
Mme Annie DOULON	Inspectrice des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
Mme Amélie DREAN	Inspectrice des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
M. Yves DURAND	Inspecteur des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
M. Jérôme ELOUNDOU	Inspecteur des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
M. Patrice HECHINGER	Inspecteur des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
Mme Chantal LECARPENTIER	Inspectrice des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
M. Jean-Claude LELARGE	Inspecteur des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
M. Eric LESAGE	Inspecteur des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
M. Jack LOPATA	Inspecteur des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
Mme Elena MAN	Inspectrice des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
Mme Laurence MARAMBAT	Inspectrice des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
Mme Brigitte MEAK	Inspectrice des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
Mme Nicole NAVATEL	Inspectrice des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
Mme Patricia NICOLLE	Inspectrice des finances publiques	09/02/2012	600 000 €	60 000 €
M. Arthur OLMEZOGLU	Inspecteur des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
M. Tony PESOU	Inspecteur des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
M. Pierre RENUCCI	Inspecteur des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
Mme Priscille SAGE	Inspectrice des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
M. Didier SENTENAC	Inspecteur des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
Mme Karine VERGNE	Inspectrice des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €

Délégués			Montant des avis donnés par le service du Domaine	
Nom Prénom	Grade	Date de délégation	Avis en valeur vénale	Avis en valeur locative
M. Cyrille DESHAYES	contrôleur principal des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
Mme Isabelle GASPARINI	contrôleuse principale des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
Mme Françoise LOUP	contrôleuse principale des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
Mme Agnès REGNER	contrôleuse principale des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
M. Gildas GUYADER	Contrôleur des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €
M. Patrick HERBAUT	Contrôleur des finances publiques	09/02/2012	300 000 €	30 000 €

Le 9 février 2012
La Directrice

Nathalie MORIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012102-0008

**signé par Autres signataires
le 11 Avril 2012**

Direction nationale d'interventions domaniales

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE
SIGNATURE**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex
☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 1121-1 et suivants, L 3211 – 17 et suivants ;

VU le code du domaine de l'Etat et notamment ses articles R 150-2, R 158 et suivants, R 171 et suivants ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret du Président de la République en date du 30 septembre 2011 portant intégration de Mme Nathalie MORIN, dans le corps des administrateurs des finances publiques, en qualité d'administratrice générale des finances publiques; et maintenue dans ses fonctions ;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU la décision du Directeur Général des Finances Publiques du 29 juillet 2009, désignant Mme Nathalie MORIN directrice de la direction nationale d'interventions domaniales à compter du 1^{er} septembre 2009 ;

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à **M. Didier PIERRON**, administrateur des finances publiques à l'effet de signer en mon nom les circulaires, instructions, actes, décisions et rapports concernant l'ensemble des services de la direction nationale d'interventions domaniales.

Article 2 : Délégation permanente restreinte est donnée à **Mme Vy DINH VAN**, inspectrice principale des finances publiques, dans la limite de ses attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom tous les actes à la gestion du personnel et du budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Vy DINH VAN**, inspectrice principale des finances publiques, délégation est donnée dans la limite de ses attributions et compétences à **M. Stéphane JOST**, inspecteur principal des finances publiques et à **M. Jean-Marc TALMO**, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes relatifs à la gestion du personnel et du budget.

Article 3 : Délégation permanente restreinte est donnée à **M. Valéry JARLAUD**, administrateur des finances publiques adjoint, dans la limite de ses attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des ventes mobilières.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Valéry JARLAUD**, administrateur des finances publiques adjoint, délégation est donnée dans la limite de ses attributions et compétences à **M. Rémi GUILLAUD-BATAILLE**, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des ventes mobilières.

Article 4 : Délégation permanente restreinte est donnée à **Mme Bernadette DELRIEU** et à **Mme Josiane GERBEL**, administratrices des finances publiques adjointes, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle de gestion des patrimoines privés.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Bernadette DELRIEU** ou de **Mme Josiane GERBEL**, administratrices des finances publiques adjointes, délégation est donnée dans la limite de ses attributions et compétences à **Mme Catherine LE ROUX**, à **Mme Michelle RETROUVEY** et à **M. Joël ROCH**, inspecteurs divisionnaires des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle de gestion des patrimoines.

Article 5 : Délégation permanente restreinte est donnée à **M. Jacques FRANCOU**, administrateur des finances publiques adjoint, dans la limite de ses attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom, tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des évaluations.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jacques FRANCOU**, administrateur des finances publiques adjoint, délégation est donnée dans la limite de ses attributions et compétences à **M. Daniel UGUEN**, **M. Frédéric LAURENT** administrateurs des finances publiques adjoints, et à **Mme Christine QUINTIN**, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des évaluations.

La présente délégation remplace la délégation consentie précédemment .

A Saint-Maurice, le 11 AVR. 2012



Nathalie MORIN

Copies :

agent
dossier personnel



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012102-0009

**signé par Autres signataires
le 11 Avril 2012**

Direction nationale d'interventions domaniales

arrêtés portant délégations de signature en
matière domaniale

**Arrêtés portant Délégations de signature
Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID)**

**Publiés au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture
d'Ile-de-France**

Vu l'article R 150-2 du Code du Domaine de l'État autorisant les directeurs à déléguer leur signature en matière domaniale aux fonctionnaires ayant au moins le grade de contrôleur, l'administratrice générale des finances publiques, directrice de la direction nationale d'interventions domaniales a accordé les arrêtés portant délégation de signature suivante en matière domaniale.

Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande
(C. Vanheuverzwyn, bureau 213 ☎ 01 45 11 62 44)

Nom de l'agent délégataire	Grade	Date de la délégation
Thierry CLAUDOT-ROY	Inspecteur des finances publiques	9 février 2012
Thierry DANIEL	Inspecteur des finances publiques	10 octobre 2011
Michel GAZUR	Inspecteur des finances publiques	9 février 2012
Jacqueline GUILLOTIN	Inspectrice des finances publiques	10 octobre 2011
Magali HUREAU	Inspectrice des finances publiques	9 février 2012
Marilyne KUPELIAN	Inspectrice des finances publiques	10 octobre 2011
Gilbert LACHARME	Inspecteur des finances publiques	9 février 2012
Johann LEIZOUR	Inspecteur des finances publiques	5 mars 2012
Olivier LE ROY	Inspecteur des finances publiques	9 février 2012
Olivier MARTIN	Inspecteur des finances publiques	9 février 2012
Philippe MOZAK	Inspecteur des finances publiques	10 octobre 2011
Christine TIMON	Inspectrice des finances publiques	9 février 2012
Eric VAQUIER	Inspecteur des finances publiques	5 mars 2012

Le 11 avril 2012
La Directrice

Nathalie MORIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012115-0006

**signé par Autres signataires
le 24 Avril 2012**

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Arrêté n °12-1132 du 24 avril 2012 portant subdélégation de la signature de la directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale par interim en matière administrative



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

*Direction régionale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale*

**Pôle Ressources
Secrétariat général**

Dossier suivi par : Claire VEUJOZ

Tél : 01.40.77.55.11

Fax : 01.45.85.33.20

Réf : CV/CV/n° 2012-1132

ARRÊTE N° 12 – 1132 portant subdélégation de la signature de la directrice régionale par intérim en matière administrative.

- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004 – 374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2010 – 687 du 24 juin 2012 relatif à l'organisation et aux missions des services De l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France
- VU l'arrêté en date du 26 mars 2012 chargeant Madame Danièle SENEZ, directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France d'assurer l'intérim des fonctions de directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'île-de-France à compter du 22 mars 2012,
- VU l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris en date du 16 avril 2012 portant délégation de signature à Madame Danièle SENEZ en matière administrative,

La directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île de France chargée d'assurer l'intérim des fonctions de directrice régionale

ARRETE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Danièle SENEZ, directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, chargée d'assurer l'intérim des fonctions de directrice régionale, subdélégation de signature est donnée, sans limitation à :

- Madame Fabienne BOURDAIS, inspectrice principale de la jeunesse et des sports, directrice régionale adjointe

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames Danièle SENEZ et Fabienne BOURDAIS, subdélégation de signature est donnée sans limitation à Monsieur Babacar FALL, agent contractuel, faisant fonction d'adjoint au directeur régional.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames Fabienne BOURDAIS et Danièle SENEZ et de Monsieur Babacar FALL, subdélégation est également donnée, à l'effet de signer dans les limites de leurs attributions respectives à :

- Madame Claire VEUJOZ, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, responsable du pôle Ressources,
- Madame Catherine TOURTIER, inspectrice principale des affaires sanitaires et sociales, responsable du pôle Formation-certification-emploi,
- Monsieur Christian VIVIER, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, adjoint à la responsable du pôle Formation-certification-emploi,
- Madame Sylvie PERNIN, inspectrice des affaires sanitaires et sociales – Pôle Formation-certification-emploi,
- Madame Béatrice FRANCOIS, inspectrice des affaires sanitaires et sociales – Pôle Formation-certification-emploi,
- Madame Maïra LAVILLE, inspectrice des affaires sanitaires et sociales – Pôle Formation-certification-emploi,
- Madame Annick CORNIER, inspectrice des affaires sanitaires et sociales – Pôle Formation-certification-emploi,
- Madame Véronique DESBOIS, inspectrice des affaires sanitaires et sociales – Pôle Formation-certification-emploi,
- Madame Philomène NDIAYE, inspectrice des affaires sanitaires et sociales – Pôle Formation-certification-emploi,
- Madame Yveline LAVASTRE, Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse - Pôle Formation-certification-emploi,
- Madame Jacqueline CLERC, professeure de sport, Pôle Formation-certification-emploi,

- Madame Isabelle MARTIN, Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse - Pôle Formation-certification-emploi,
- Madame Sylvie BOUVIER, agent contractuel, responsable du pôle Politiques territoriales, sociales et de jeunesse,
- Madame Marie-Thérèse RIBIER, inspectrice principale des affaires sanitaires et sociales, adjointe à la responsable du pôle Politiques territoriales, sociales et de jeunesse,
- Madame Valérie BAIXAS, inspectrice de la jeunesse et des sports, responsable du pôle Sports
- Madame Marie-Christine BINOT, Médecin conseiller, adjointe à la responsable du pôle Sport,
- Monsieur Christophe BERNARD, inspecteur principal des affaires sanitaires et sociale, responsable de la mission d'observation, d'expertise et d'appui,
- Madame Chantal BELLOT, inspectrice principale des affaires sanitaires et sociales – Contrôleuse de gestion,
- Madame Cécile BARCELO, attachée principale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, chef du service des finances et de la logistique,
- Mesdames Céline CALVEZ, inspectrice principale des affaires sanitaires et sociales et Katherine COMPIEGNE, attachée principale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, chefs du service des ressources humaines,
- Mesdames Florence LE VAN, Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse et Sulla JESOP, Ingénieure d'études sanitaires, chefs du service Formation professionnelle tout au long de la vie,
- Monsieur Pierre CHAPPELLIER, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse, chef du service Communication-documentation-archives, réserve faite des correspondances avec les services ministériels et de la préfecture de région.

Article 4

Sont exclus de la délégation consentie aux articles 1 et 2 du présent arrêté :

- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours pour excès de pouvoir formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les procédures d'urgence prévues au titre V du code de justice administrative,
- les correspondances avec les parlementaires, les ministres, les conseillers régionaux et généraux et les présidents des associations des maires,
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de projet.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées sera adressée en même temps au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris.

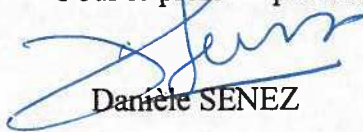
Article 5

Une ampliation de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 6

La directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France chargée d'assurer l'intérim des fonctions de directrice régionale et les personnes mentionnées à l'article 1° sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris le 24 AVR 2012
Pour le préfet et par délégation


Danièle SENEZ



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012115-0007

**signé par Autres signataires
le 24 Avril 2012**

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Arrêté n ° 2012-1133 du 24 avril 2012 portant subdélégation de signature de la directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île- de- France, chargée d'assurer l'interim des fonctions de directrice régionale en matière d'ordonnancement secondaire

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Direction régionale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale*

Pôle Ressources
Secrétariat général

Dossier suivi par : Claire VEUJOZ
Tél : 01.40.77.55.11
Fax : 01.45.85.33.20

Réf : CV/CV/n° 2012-1133

**ARRÊTE N° 2012 - 1133
PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE
DE LA DIRECTRICE REGIONALE AJOINTE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE
LA COHESION SOCIALE D'ÎLE-DE-FRANCE, CHARGÉE D'ASSURER L'INTERIM
DES FONCTIONS DE DIRECTRICE REGIONALE EN MATIERE
D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**LA DIRECTRICE REGIONALE ADJOINTE, CHARGÉE D'ASSURER L'INTERIM DES
FONCTIONS DE DIRECTRICE REGIONALE**

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
- VU** le code des marchés publics,
- VU** le code de l'action sociale et des familles,
- VU** la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée, relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU** la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France

6/8 rue Eugène Oudiné 75013 Paris - Tél : 01 40 77 55 00 - DRJSCS75@drjscs.gouv.fr
www.ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr - www.ile-de-france.sante.gouv.fr - www.lacse.fr

- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- VU** l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009,
- VU** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,
- VU** le décret n°94-169 du 25 février 1994 modifié, relatif à l'organisation des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de la jeunesse et des sports,
- VU** le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié, modifiant la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968,
- VU** le décret 99-89 du 11 février 1998 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 modifié, relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat,
- VU** le décret du 9 octobre 2008 portant nomination de Monsieur Daniel CANEPA, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU** le décret n°2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU** l'arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale et du ministre des sports en date du 26 mars 2012, chargeant Madame Danièle SENEZ, directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France d'assurer l'intérim des fonctions de directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, à compter du 22 mars 2012,
- VU** la convention de délégation du 31 janvier 2011 conclue en application du décret 2004 – 1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat, modifié par le décret 2005 – 436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier et dans le cadre de la délégation d'ordonnancement secondaire du préfet en date du 9 octobre 2008,
- VU** le contrat de service signé le 31 décembre 2010 entre la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île de France et le centre de service partagés d'Argonne ainsi que le service facturier de Notre Dame des Victoires, placés auprès de la direction régionale des finances publiques d'Île de France,
- VU** l'arrêté préfectoral du 16 avril 2012 portant délégation de signature à Madame Danièle SENEZ, directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île de France chargée d'assurer l'intérim des fonctions de directrice régionale en matière d'ordonnancement secondaire.

ARRÊTE :

Article 1°

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Danièle SENEZ, directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, chargée d'assurer l'intérim des fonctions de directrice régionale, subdélégation de signature est donnée, sans limitation à :

- Madame Fabienne BOURDAIS, inspectrice principale de la jeunesse et des sports, directrice régionale adjointe.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames Danièle SENEZ et Fabienne BOURDAIS, subdélégation de signature est donnée sans limitation à Monsieur Babacar FALL, agent contractuel faisant fonction d'adjoint au directeur régional.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames Danièle SENEZ et Fabienne BOURDAIS et de Monsieur Babacar FALL, subdélégation est également donnée, à l'effet de signer tous actes en matière d'ordonnancement secondaire, d'engagement et mandatement des dépenses, de décisions relatives au traitement des personnels et de certifications de photocopies conformes, à :

- Madame Claire VEUJOZ, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, responsable du pôle Ressources,
- Madame Cécile BARCELO, attachée principale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieure, chef du service Finances et logistique,
- Mesdames Céline CALVEZ, inspectrice principale des affaires sanitaires et sociales et Katherine COMPIEGNE, attachée principale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, chefs du service des ressources humaines,
- Mesdames Florence LE VAN, Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse et Sulla JESOP, Ingénieure d'études sanitaires, chefs du service Formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mesdames Danièle SENEZ et Fabienne BOURDAIS et de Monsieur Babacar FALL, subdélégation est également donnée à effet de signer – dans la limite de ses attributions – tous actes en matière d'ordonnancement secondaire dans les domaines de la formation, de la certification et de l'emploi, à :

- Madame Catherine TOURTIER, inspectrice principale des affaires sanitaires et sociales, responsable du pôle Formation-Certification-Emploi.

Article 5

Délégation en matière de validation de toutes demandes de dépenses sur l'application CHORUS-formulaire est donnée à :

- Madame Annick GIRARD, secrétaire d'administration des affaires sanitaires et sociales, classe supérieure,
- Madame Maryelle RIGAUD, adjointe administrative principale 2° classe de l'éducation nationale,
- Madame Dominique DELORME, adjointe administrative principale 2° classe de l'éducation nationale,

Article 6

Une ampliation de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 7

La directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France chargée d'assurer l'intérim des fonctions de directrice régionale et les personnes mentionnées à l'article 1° sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris le

24 AVR 2012

Pour le préfet et par délégation



Danièle SENEZ



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012114-0003

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France
le 23 Avril 2012**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

Arrêté modificatif n ° 2012-032 portant
subdélégation de signature de M. Laurent
Vilboeuf, directeur régional des entreprises, de
la concurrence, de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France En cas
d'absence ou d'empêchement de M.Charles-
Louis Molgo, la subdélégation de signature
n'est plus exercée par le chef de service
suivant: Catherine Lapeyre

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi

Arrêté modificatif n° 2012-032
portant subdélégation de signature de M. Laurent Vilboeuf,
directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Charles-Louis Molgo, la subdélégation de signature n'est plus exercée par le chef de service suivant: Catherine Lapeyre

- VU le code de justice administrative,
- VU le code du travail,
- VU le code du tourisme,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code du commerce,
- VU le code de la consommation,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n° 92-738 et n° 92-1057 des 27 juillet et 25 septembre 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels et services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret du 9 octobre 2008 portant nomination de Monsieur Daniel CANEPA, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

VU l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent Vilboeuf, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011,

VU l'arrêté n°2011325-0004 du 21 novembre 2011 de M. Daniel CANEPA, préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Laurent Vilboeuf, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) en matière administrative ;

VU l'arrêté interministériel du 20 septembre 2010 de la Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du Ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique portant nomination aux postes de directeurs régionaux adjoints, de M. Lionel de TAILLAC et Mme Agnès GUIMIOT,

VU l'arrêté du 20 septembre 2010 de Mme Christine LAGARDE, Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, portant nomination aux postes de directeurs régionaux adjoints de Mme Caroline LEBOUCHER et M. Pierre GONZALEZ.

VU l'arrêté du 28 mars 2012 de M Jean Francois LHOSTE, administrateur civil chef de bureau des personnels d'encadrement et des agents non titulaires, sur proposition du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services.

A R R E T E :

ARTICLE 1er : la présente subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Caroline LEBOUCHER,
- M. Lionel de TAILLAC
- M. Pierre GONZALEZ,
- Mme Agnès GUIMIOT,

1/ En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline LEBOUCHER, la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de services suivants :

- M Charles-Louis MOLGO,
- M Maxime LECLERE,
- M Patrick GUYOT,
- Mme Marie-Christine MARGEOT,
- M Mladen DUSPARA,

pour les actes relevant de leur domaine de compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Maxime LECLERE, la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de services suivants:

- M Eric GIUDICI,
- M Jean Paul PETERSCHMITT
- M Colas HENNION
- Mme Françoise LANDAIS
- M Etienne KALALO
- M Mathieu HARDELIN
- M Christian VINCQ

pour les actes relevant de leur domaine de compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Charles-Louis Molgo, la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de services suivants:

- Mme Claudine SANFAUTE,
- Mme Laurence DEGENNE
- Mme Annick BRENNER
- Mme Marie YANOWITZ-DURAND

pour les actes relevant de leur domaine de compétence.

2/ En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel de TAILLAC, la subdélégation de signature sera exercée par la chef de service suivante:

- Mme Denise DERDEK,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Denise DERDEK, la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de services suivants :

- Catherine LAPEYRE,

pour les actes relevant de leur domaine de compétence.

3/ En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GONZALEZ, la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de services suivants :

- M Lionel SILVERT,
- M. Christophe DERUCHE,
- Mme Françoise MESANGE,

En cas d'absence ou d'empêchement de M Lionel SILVERT, la subdélégation de signature sera exercée par Christian BELNY pour les actes relevant de son domaine de compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement de M Christophe DERUCHE, la subdélégation de signature sera exercée par Dominique PATEBEX pour les actes relevant de son domaine de compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement de M Christophe DERUCHE, la subdélégation de signature sera exercée par Dominique PATEBEX pour les actes relevant de son domaine de compétence.

4/ En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès GUIMIOT, la subdélégation de signature sera exercée par les chefs de services suivants

- M Maurice QUERE,
- M Jean-Michel BLANCHON,
- Mme Claire PETTE,
- Mme Marie-Noëlle GACHET KERKOUR,
- Mme Nicole CARRARA,

pour les actes relevant de leur domaine de compétence.

ARTICLE 3 : Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en matière d'inspection de la législation du travail, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et généraux et les présidents des associations des maires,
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de projets.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera adressée en même temps au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

ARTICLE 4 : L'arrêté n° 2011-109 du 24 novembre 2011 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile de France.

Fait à Aubervilliers, le **23 AVR. 2012**

Pour le préfet et par délégation

Le DIRECCTE


Laurent Vilboeuf



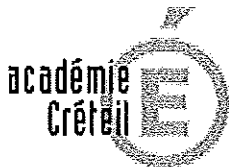
PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012116-0005

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 25 Avril 2012**

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 25 avril 2012 portant délégation de signature à monsieur Régis BETTINI, chef de la direction des systèmes d'information du rectorat de Créteil



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 25 avril 2012 portant délégation de signature à Monsieur Régis BETTINI,
chef de la direction des systèmes d'information du rectorat de Créteil.**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU les arrêtés interministériels du 21 décembre 1982 modifiés, portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- VU l'arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs ;
- VU le décret du 24 décembre 2009 nommant Monsieur William MAROIS, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU les arrêtés du Préfet de la région Ile de France n°2010-18 du 07 janvier 2010 portant délégation de signature en matière administrative et n°2010-17 modifié du 07janvier 2010 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur William MAROIS, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2008 nommant monsieur Jean Michel ALFANDARI dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU le contrat de recrutement en date du 1^{er} avril 2012 nommant monsieur Régis BETTINI directeur des services d'information au rectorat de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur, ou du secrétaire général, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Régis BETTINI, chef de la direction des systèmes d'information.

A l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relatifs aux matières suivantes :

- marchés publics,
- contrats,
- coordination et développement des applications informatiques des services académiques et des EPLE
- assistance informatique
- ainsi que les bons de commande et factures du domaine de l'informatique jusqu'à un montant de 5.000 euros, dans le cadre du Budget Opérationnel de Programme 214 : « soutien de la politique de l'éducation nationale », article de regroupement 02 : fonctionnement, ainsi que dans le cadre

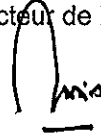
du Budget Opérationnel de Programme 141 : « enseignement scolaire public second degré »,
article de regroupement 02

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 8 janvier 2010.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera
publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 25 avril 2012.

Le recteur de l'académie de Créteil

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'marois', written over a horizontal line.

William MAROIS



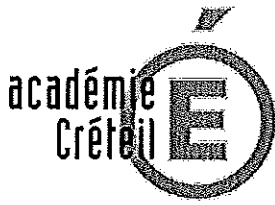
PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012117-0002

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 26 Avril 2012**

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 26 avril 2012 portant délégation de signature à madame Maryse ZALMA, chef de la division de la modernisation et des moyens généraux du rectorat de Créteil



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 26 avril 2012 portant délégation de signature à madame Maryse Zalma, chef
de la division de la modernisation et des moyens généraux
du rectorat de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU les arrêtés interministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- VU le décret du 24 décembre 2009 nommant Monsieur William MAROIS, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2008 nommant monsieur Jean Michel ALFANDARI dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel du 28 mars 2011 nommant madame Maryse ZALMA, IGE au rectorat de Créteil;
- VU l'arrêté rectoral en date du 8 juillet 2009 nommant monsieur Olivier ROMERO, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2010 nommant madame Nadine SECHERESSE, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 19 décembre 2011 nommant monsieur Mathieu COUSSON, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2009 nommant monsieur Fabrice VOISIN, SAENES au rectorat de Créteil;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

madame Maryse ZALMA, chef de la division de la modernisation et des moyens généraux du rectorat de Créteil, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences tous les actes suivants :

- Courriers et actes courants relatifs à la division ;
- Validation des demandes d'achat et certification du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes au Budget Opérationnel de Programme 214 : «soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ;
- Bons de livraison ;
- Actes juridiques afférents aux procédures de publication, passation, notification et exécution des marchés ;
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil ;
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives académiques ;
- Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maryse ZALMA, délégation de signature est donnée à :

- **monsieur Mathieu COUSSON**, responsable de la Cellule académique des achats, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Actes juridiques afférents aux procédures de publication, passation, notification et exécution des marchés.

- **monsieur Olivier ROMERO**, responsable des archives et référent académique au rectorat de l'académie de Créteil, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil ;
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives académiques ;
- Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

- **madame Nadine SECHERESSE**, chef du service logistique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Validation des demandes d'achat courants de la D.I.M.M.O.G. inférieures à 4.000 euros hors taxe et certification du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes Budget Opérationnel de Programme 214 : «soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ;
- Bons de livraison ;
- Courriers et actes courants relatifs au service logistique.

- **monsieur Fabrice VOISIN**, chef du service technique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

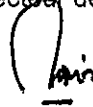
- Bons de livraison.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 12 septembre 2011.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 26 avril 2012

Le recteur de l'académie de Créteil

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marois', with a horizontal line underneath the name.

William MAROIS